

« Pour des DESS à la FEP »

17^e
CONGRÈS
BIENNAL
2017

samedi 25 nov

Pavillon 3200 Jean-Brillant

ageefep



Cahier du participant

Association générale
des étudiants et étudiantes de la
Faculté de l'éducation permanente



Informations



Stationnement

À votre arrivée à l'aire de stationnement, il est important de prendre un coupon d'entrée à la guérite. Présentez ensuite ce coupon à la table d'accueil du 17^e congrès de l'AGEEFEP où il vous sera changé pour un billet de sortie.



Vestiaire

Un vestiaire sera disponible sur place, mais nous vous recommandons de conserver avec vous tous vos objets de valeur puisque nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



Repas et cocktail

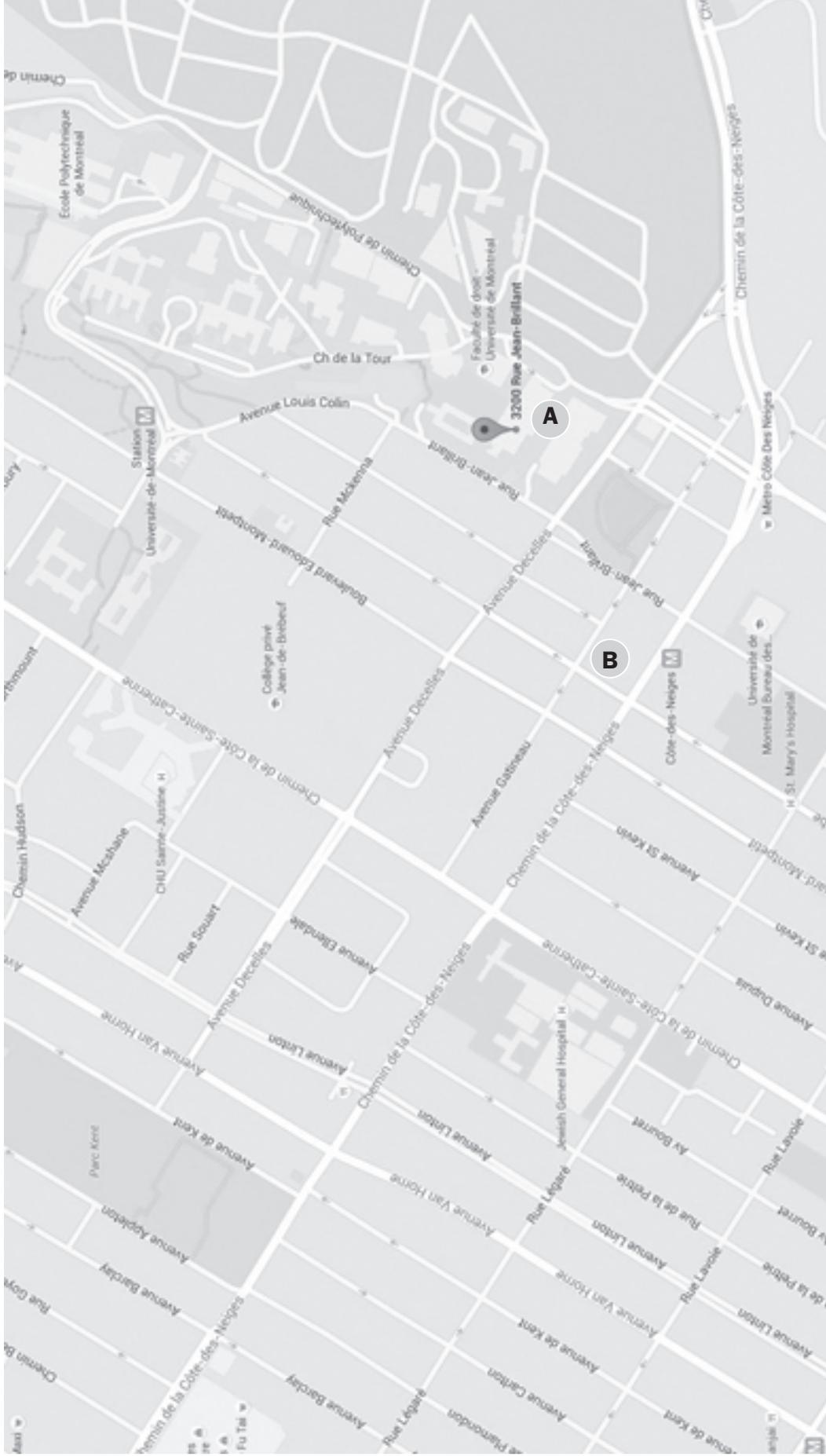
Votre association étudiante vous offre gracieusement le repas du midi qui sera servi sur place. Toutefois, si vous avez omis de le souligner lors de votre inscription, il est important de nous informer de toute allergie ou intolérance alimentaire. À la fin des délibérations et de la journée, vous êtes invités à un cocktail au café étudiant de votre association La Brunante.



Frais de garde

Si vous avez des frais à déboursier pour la garde de votre enfant lors du congrès, les règlements de votre association prévoient le remboursement des frais de garde selon une grille préétablie. Pour vous en prévaloir, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible à la table d'accueil) et joindre une facture ou preuve de paiement pour gardiennage et nous vous ferons parvenir le chèque par la poste.





A Université de Montréal
Pavillon Jean-Brillant
3200, rue Jean-Brillant
16e Congrès de l'Ageefep

B Métro Côte-des-Neiges
Au coin de la rue Jean-Brillant et
Chemin de la Côte-des-Neiges



Table des matières

Projet d'ordre du jour du 17 ^e congrès	8
Règles de procédure proposées	10
Procès-verbal du 16 ^e congrès de 2015 de l'Ageefep	13
Procès-verbal de la 16 ^e assemblée de l'Ageefep	29
Acronymes	36
État de la représentativité 2016-2017	38
Agenda des activités	42
Suivi des résolutions du congrès 2015 et de l'assemblée générale de 2016 de l'Ageefep	47
Affaires politiques et affaires relatives aux études	55
1. Transformation institutionnelle	57
2. Modification de l'article 17 du règlement des études du premier cycle	60
3. La campagne " <i>Sans oui, c'est non</i> "	64
4. Des activités para académiques	65
5. Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE-FAECUM-AGEEFEP-UdeM)	66
6. Nos affiliations	69
7. La santé mentale des étudiantes et des étudiants	69
8. Un nouveau volet du Service de persévérance aux études	70
9. Le Service de reconnaissance des acquis	71
10. Négociations au CEPsum	73
11. Des États généraux de l'enseignement supérieur	74
Affaires financières	77
Rapport des vérificateurs-comptables pour pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017	81
État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers de 2017-2018 et de 2018-2019 de l'AGEEFEP	99
État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers de 2017-2018 et de 2018-2019 du Café La Brunante	109



Projet de l'ordre du jour du 17^e congrès

Samedi 25 novembre 2017

Note : L'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets inscrits et leur ordre de présentation.

8 h	Accueil et inscription	
9 h	1. Ouverture Mot du président	
9 h 10	2. Élection 2.1 Président-e d'assemblée 2.2 Secrétaire d'assemblée 2.3 Présidence d'élections	
9 h 15	3. Adoption de l'ordre du jour	
	4. Adoption des règles de procédure	10
	5. Rapport de la présidence d'élections	
9 h 35	6. Adoption des procès-verbaux	
	6.1 16 ^e congrès biennal 21 novembre 2015	13
	6.2 16 ^e Assemblée générale du 19 novembre 2016	29
	7. Rapport sur le suivi de la vie associative	
	- État de la représentativité	38
	- Proposition	40
	- Agenda des activités	42
	- Suivi des résolutions du 16 ^e congrès	47
9 h 50	PAUSE	
10 h	8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette	
10 h 15	9. Affaires politiques et affaires relatives aux études	55
	9.1 Proposition 1	58
	9.2 Proposition 2	60
	9.3 Proposition 3	63
	9.4 Proposition 4	64
	9.5 Proposition 5	65
	9.6 Proposition 6	66
	9.7 Proposition 7	67
	9.8 Proposition 8	68
	Propositions d'affiliation	69
11 h 55	10. Rapport du comité des mises en candidature	
12 h	Dîner	

13 h 30 Fin de la période de mise en candidature pour les postes au conseil de direction



Projet de l'ordre du jour du 17^e congrès

Points à l'ordre du jour dont l'étude est fixée à 13 h 30

13 h 30	11.	Les affaires financières	75
	11.1	Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 Présentation par un représentant de: Gosselin et Associés inc., comptables professionnels agréés Proposition p. 79	
	11.2	Choix d'une firme de vérification comptable pour l'exercice 2017-2018 et 2018-2019 Proposition p. 79	
14 h	ÉLECTIONS	Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction Élections au poste de président de l'Ageefep (présentation de 5 minutes) Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep (présentation de 5 minutes) Élections aux postes de vice-présidences (3 postes) (présentation de 3 minutes) Élections aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes)	
14 h 50		PAUSE	
15 h 15	11.3	État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 de l'AGEEFEP Proposition p. 79	97
	11.4	État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 du Café La Brunante Proposition p. 79	105
16 h	ÉLECTIONS	Résultat de l'élection aux postes de président et de secrétaire général Résultats des élections aux postes de vice-présidences (3 postes) Résultats des élections au conseil de direction (10 postes)	
16 h 15		Mot du président élu	
16 h 20	12.	Clôture	
16 h 30		Cocktail de clôture, au café La Brunante	



Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « *Êtes-vous prêts à passer au vote ?* »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président, mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « *La décision du président est-elle maintenue ?* »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « *question préalable* » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « *question préalable* » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « *Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ?* » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.



- b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
- a) Ajournement (sujette à débat);
 - b) Suspension de séance (sujette à débat);
 - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
 - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
 - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité). Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3 des voix).
- 15.
- a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
 - b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
 - c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
 - d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.





Procès-verbal du 16^e congrès biennal de l'AGEEFEP

Tenu le 21 novembre 2015, au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Étaient présent-e-s :

Ouerdia Abdelli, Karima Abdiche, Marie-Louise Accilien, Kwami Tefe Franklin, Agbenu Yamina Ait Ikene, Asrar Al Shimiri, Aziza Allioua, Martine Anctil, Wadou Bare, Naima Barhaoua, Stéphanie Battey, Saied Bayati, Martin Lotard Bayigwalag, Florence Bazoladio Matondo, Janie-Claude Beaulieu, Kahina Behlouli, Souad Belkacem, Nadia Bendaoud Mehedi, Karine Benezet, Éric Bérard-Forget, Sedda Berbar, Myriam Bergeron, Radia Boubekeur, Marie-Eve Boulard, Ksenia Burobina, Laura Carfantan, David Charbonneau, Marie Josée Charles, Xuan Thuy Dao, Annie Daoust, Muriel Di Battista, Christiane Diagne, Boubacar Biro Diallo, Niko Michel Djitabe Djoubal, Myriam Domoison, Azadeh Dorraj, Jeanne Myrta Dorvilus, Annie Duchesne, Jessika Edouard, Mirna Eid, Loubna El Idrissi, Mounia El Mansouri, Yvonne Ellis, Bouchra Elorf, Dilipa Emiliyanus Thuram, Guy Epassy, Louis Harry Etienne, Florence Faustin, Henock Feron, Julien Fontaine, Gyll Gagné, Fouzia Ghazouani, Anagninou Maxime Désiré Gnaho, Eduardo Guadalupe, Layachi Guenaoui, Yousra Hachem, Chafia Hachemi, Maha Jabre, Medjine Rhordise Jerome, Andréanne Jourdain, Fatine Kabbaj, Mireille Huguet Kamgang Teguem, Fanta Kamissoko, Patrice Kimou, Caroline Labonté, Marie-France Lafontaine, Estelle Lajoie, Sanae Lakkati, Debora Lamour, Susy Lapointe, Myldred Larathe-Acluche, Marie Ange Laurenceau, Marc-André Laurier Thibault, Ali Lavasan, Mélanie Le Berre, Sylvie-Roxanne Leclair-Lachance, Isabelle Leclerc, Marianela Lopez Ulloa, Sermé Vokoi Julie Lorougnon, Sabrina Lourenco, Guy Maginzi, Robert Martin, Eric Mathieu, Arpine Melikbekyan, Gynette Mercier, Marie-Claude Méthot, Myrienne Millette, Mitra Mirzazadeh, Poonoosami Mootin, Françoise Morin, Gracia Mouboli Bakonga, Ghita Naji, Paulin Narri Lufungula, Shongo Ngongo, Joseph-Bertrand Ngoue, Georges Parfait Ngoula, Patrick Nitu, Nawel-Dounya Oka, Farouk Omar, Touhami Ghali Ouazzani, Fransuze Oxilas, Genci Pervizi, Lucner Plancher, Sylvain Poirier, Alain Polynice, Ève Prévost, Farah Prismy-Colbert, Nabila Rebouh, Brigitte Robichaud, Tanya Rochon, Parnia Sadighi Gorvan, Fatima Sidibe, Monique Hortense Siliki Bwanga, Kevin Sleno, Denis Sylvain, Asmae Tazi, Christel Thevenon, Ronald Thony, Loredana Toma, Nadir Touati, Hung Thi Tran, Melodie Tran, Julio Cesar, Tulena Salom, Yenny Anani, Tupayachi Zamalloa, Marie Grace Umulisa, Tom Vergados, Nacéra Yebbal, Sarah Bibiche Yenga, Ivy Yu, Fouzia Zakran.

Président :

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :

M^e Ghislaine Chabot

Secrétaire général :

M. Denis Sylvain

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

Présidente des élections :

M^{me} Ghislaine Brunelle



1. Ouverture

Au moment de partir à la retraite, M. Robert Martin, le président fondateur de l'AGEEFEP, dont il a assumé la présidence pendant 30 ans, a rappelé les grands moments de l'histoire de l'Association tout en insistant sur le caractère fragile des acquis du mouvement québécois des étudiantes et des étudiants adultes.

Dans la liste des événements importants, il a rappelé l'année 1985, celle où 82,5 % des étudiantes et des étudiants de la FEP ont dit « oui » à la création de l'AGEEFEP, au cours d'un référendum auquel ont participé 80 % des membres.

Deux autres référendums ont été tenus dans les années ultérieures, l'un pour que l'Association s'accrédite en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, l'autre pour qu'elle bénéficie pleinement d'un amendement à cette même loi, qui a ajouté une catégorie d'associations étudiantes, l'éducation permanente, aux deux catégories déjà existantes, doit le premier cycle et les études supérieures. C'est en vertu de cette deuxième accréditation, qui a fait de l'AGEEFEP la représentante de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'UdeM, que nous sommes aujourd'hui présents dans toutes les instances et tous les comités de l'Université où siègent des étudiants, comme l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Cette bataille s'est échelonnée sur une quinzaine d'années et elle s'est terminée à la toute fin des années 90 lorsque nous avons obtenu un siège au Conseil de l'Université, l'instance suprême dans notre établissement.

L'AGEEFEP a pris d'autres initiatives pour assurer sa visibilité et s'enraciner dans la communauté universitaire, dont la création de la revue Cité éducative, qui a été publiée de 1985 à 2007. Les membres de l'Association recevaient la revue chez eux par la poste, mais elle était aussi largement distribuée dans des présentoirs sur le campus, ce qui a sans doute contribué à la notoriété de l'AGEEFEP.

C'est dans la même perspective qu'a été créé le resto-pub La Brunante au début des années 90, un service qui a débuté modestement dans des conditions très restrictives, un service qui a pris de l'ampleur et qui dessert l'ensemble de la communauté universitaire.

Dans le monde étudiant, l'AGEEFEP a innové en créant, dès sa fondation, un Service des plaintes et de l'information, qui était d'autant plus important à l'époque qu'il n'y avait pas encore d'ombudsman à l'Université de Montréal. Le service n'a rien perdu de sa pertinence et il œuvre aujourd'hui en complément et en collaboration avec le Bureau de l'ombudsman. Depuis, de nombreuses associations d'étudiants réguliers se sont dotées d'un service similaire.

L'argent est le nerf de la guerre, comme le dit un cliché, et les recours en justice coûtent cher. C'est pour cela, après avoir consacré plus de 40 000 \$ dans une cause de reconnaissance de crédits de cours impliquant plusieurs dizaines d'étudiants du Certificat en droit de la FEP et l'Université du Québec à Montréal, qu'a été créé le Fonds de défense juridique. Le Fonds peut également être utilisé pour défendre un membre en particulier lorsque la situation le justifie.

Relativement aux études, l'AGEEFEP a porté trois dossiers majeurs et cela, dès sa fondation : la création d'un service de reconnaissance des acquis expérientiels, l'octroi de baccalauréats avec appellation qui reflètent plus fidèlement la nature des études de plusieurs étudiantes et étudiants de la FEP et la création de diplômes d'études supérieures spécialisées.

Il a fallu beaucoup de temps pour y arriver, mais un service de reconnaissance des acquis est pleinement opérationnel depuis janvier 2014. Ce sont les étudiants de la FEP qui financent ce service ainsi que le service de persévérance aux études créé il y a quelques



années. Consultés dans un référendum électronique, les étudiants de la FEP ont voté dans une proportion de près de 70 % pour que la cotisation aux Services aux étudiants soit haussée de 1,50 \$ par crédit à la condition que l'argent ainsi recueilli, soit 200 000 \$ par année, serve à financer ces deux services.

Au cours de la dernière année, la Commission des études a par ailleurs adopté un cadre réglementaire sur la création de baccalauréats avec appellation qui permettra à la FEP, mais aussi aux autres facultés, de créer ces nouveaux programmes, couronnés par un diplôme plus représentatif de leur formation et plus attrayant dans le marché du travail.

Les démarches se poursuivent pour que la FEP soit autorisée à offrir des programmes d'études supérieures et il y a tout lieu d'espérer un déblocage dans ce dossier.

Bien sûr, il fallait que l'AGEEFEP intervienne en priorité à la Faculté de l'éducation permanente et à l'Université de Montréal. Notre action a cependant débordé du cadre de notre établissement et cela ne doit rien au hasard. En effet, tant sa charte d'incorporation que ses Règlements généraux engagent l'Association à « *promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes sur les plans local, régional, national et international* ». Comme l'indique le document du congrès, les organismes dont nous sommes membres reflètent cette réalité.

Pourquoi fallait-il déborder du cadre de l'UdeM? Parce que, en 1985, au moment de la création de l'AGEEFEP, il n'existait aucun mouvement d'étudiants adultes dans les universités et cela, en dépit de la présence de dizaines de milliers d'adultes dans les universités québécoises depuis le début des années 70. La même situation prévalait d'ailleurs au cégep ainsi qu'en formation générale des adultes et en formation professionnelle au secondaire.

À juste titre, l'AGEEFEP a martelé pendant plusieurs années que l'éducation des adultes était le parent pauvre de l'éducation, et cela se reflétait dans les politiques publiques et institutionnelles, qui faisaient peu de cas de ce vaste secteur, pourtant déjà en pleine expansion en raison de la sous-scolarisation des Québécoises et des Québécois, de l'obsolescence rapide des connaissances et des impératifs de la formation tout au long de la vie.

C'est dans cette perspective que l'Association, qui a été et demeure le vaisseau amiral du mouvement de l'éducation des adultes au Québec, a suscité la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente, la FAEUQEP, au début des années 70, et du Mouvement québécois des adultes en formation, le MQAF, au début des années 80. L'objectif était et demeure simple : donner une voix aux étudiants adultes dans les débats et les politiques publiques sur l'éducation.

Avant ces événements, nous avons aussi participé très activement à la création de la Fédération étudiante universitaire du Québec, la FEUQ, qui est née dans nos bureaux et qui a été jusqu'à récemment la principale fédération étudiante universitaire. C'est d'ailleurs dans le cadre de notre participation à la FEUQ que nous avons obtenu l'ajout de la catégorie éducation permanente dans la loi sur les associations étudiantes dont j'ai parlé précédemment.

Disposer de ce cadre juridique était essentiel, mais cet acquis demeure imparfait et fragile. Pour toutes sortes de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, on ne dénombre à ce jour qu'une poignée d'associations de la catégorie éducation permanente dans les universités. Au collégial, il n'en existe aucune. Il y a là une sérieuse limite au développement du mouvement des étudiants adultes.

C'est dans cette même perspective qu'a été créé le Mouvement québécois des adultes en



formation, le MQAF, dont l'originalité consiste à regrouper des adultes de tous les ordres d'enseignement : l'université, le collégial ainsi que la formation générale des adultes et la formation professionnelle du secondaire.

Comme vous le savez, j'en suis à ma dernière journée comme président de l'AGEEFEP. Au moment de prendre ma retraite, je reste convaincu d'une chose : l'Association a été bien inspirée d'en appeler à la solidarité de tous les étudiants et étudiantes adultes du Québec, quel que soit l'ordre d'enseignement, et d'œuvrer à la création d'un mouvement des étudiants adultes. Aujourd'hui comme hier, cela s'est imposé pour une raison principale : à de nombreux égards, les enjeux de l'éducation en général et de l'éducation des adultes en particulier sont nationaux, et il nous faut conserver la possibilité, d'une façon ou d'une autre, d'intervenir à ce niveau, ce que nous ne pourrions faire comme association locale.

2. Élection

2.1 Élection d'un-e président-e d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Élection d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Éric Mathieu, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Sarah Desrochers, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. Ouverture

Mot du président

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des règles de procédure

5. Rapport de la présidente élections

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 15^e congrès biennal 16 novembre 2013 (page 9)

6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2014 (page 23)

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

État de la représentativité

Agenda des activités



Suivi des résolutions du 15^e congrès

8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette

9. Modification de l'article 48 des règlements généraux

Ajout d'une clause pour des absences non motivées aux séances du conseil de direction.

Ajout adopté lors de la 192^e séance du conseil de direction tenue le 24 mai 2015

10. Affaires politiques et affaires relatives aux études

11. Rapport du comité des mises en candidature

12. Les affaires financières

12.1 Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015

Présentation par un représentant de la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson

12.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2015-2016 et 2016-2017

12.3 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 de l'AGEEFEP

12.4 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 du café La Brunante

13. Élections au poste de président de l'Ageefep

14. Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep

15. Élections aux postes de vice-présidence

16. Présentation du prix reconnaissance de l'Ageefep

17. Mot du président élu

18. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction

19. Résultats des élections au conseil de direction

20. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Estelle Lajoie, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure proposées.

5. Rapport de la présidente des élections

Mme Ghislaine Brunelle rappelle qu'à la date limite des mises en candidature aux cinq postes du comité exécutif, elle n'avait reçu qu'une candidature aux postes de président et de secrétaire général. Il devait par ailleurs y avoir élection à la vice-présidence puisque quatre personnes avaient soumis leur candidature. À la toute veille du congrès, une des personnes a cependant retiré sa candidature si bien qu'il n'y aura pas d'élection à la vice-présidence.

Mme Brunelle souligne aussi que le Congrès doit élire dix directeurs et directrices et que les personnes ont jusqu'à 13 h 30 pour lui remettre le formulaire de mise en candidature,



signé par deux membres présents au Congrès. Le Conseil de direction siège de quatre à cinq fois par année. S'il y a plus de dix candidatures, il y aura élection et chacun des candidats et des candidates disposera de deux minutes pour faire valoir sa candidature; aucune qualification particulière n'est requise pour être membre du Conseil; il suffit d'être intéressé par les affaires étudiantes, et d'être patient et ouvert à la discussion

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 15^e congrès biennal 16 novembre 2013 (page 9)

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mitra Mirzazadeh, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15^e congrès biennal.

6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2014 (page 23)

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Medjine Rhordise Jerome, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre 2014.

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

7.1 État de la représentativité

Ce document fait état de toutes les personnes qui ont représenté l'AGEEFEP, au cours des deux dernières années, dans toutes les instances et tous les comités de l'UdeM et de l'extérieur de l'Université où l'AGEEFEP dispose d'un siège.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Estelle Lajoie, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

7.2 Agenda des activités

Ce document, qui est soumis à titre d'information, répertorie toutes les réunions auxquelles a participé l'Association au cours des deux dernières années.

7.3 Suivi des résolutions du 15^e congrès

Ce document, qui est soumis à titre d'information, fait état des suites qui ont été données aux résolutions adoptées par le congrès biennal de novembre 2013 et l'assemblée générale de novembre 2014.

8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette

La réussite des études, telle est la priorité du doyen de la FEP, M. Christian Blanchette. Dans son allocution aux congressistes, il a souligné que la persévérance dans les études est de 85 % chez les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente inscrits dans un deuxième ou un troisième certificat. Les efforts doivent donc porter sur la première année d'études, voire le premier trimestre ou même les deux premières semaines de cours. C'est dans cette perspective que la Faculté entend créer un programme de mentorat et de coach d'apprentissage pour les nouveaux étudiants.

M. Blanchette, qui a été nommé doyen de la FEP en 2011 et qui est au début de son deuxième mandat, a également rappelé les réalisations des dernières années, que l'on peut résumer ainsi : l'évaluation et la transformation des 26 programmes de certificat, le renouvellement des 40 ans cours à distance, la création du Service de reconnaissance



des acquis expérimentiels, l'adoption par la Commission des études d'un cadre réglementaire sur la création de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation, la création d'un programme de bourses à la persévérance comportant 20 bourses de 2 000 \$ et le succès du programme Accès FEP, qui s'adresse aux personnes qui n'ont pas les préalables normalement requis pour entreprendre des études universitaires. Ce programme connaît un grand succès, car quelque 267 personnes s'y sont inscrites et leur taux de persévérance est de 75 % ; ce taux grimpe à 95 % lorsqu'elles s'inscrivent ultérieurement dans un programme de certificat.

Enfin, M. Blanchette a témoigné du rôle qu'a joué M. Robert Martin en éducation des adultes. En juin dernier, rappelle-t-il, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) lui a d'ailleurs décerné un prix de « *personnalité marquante en éducation des adultes* ».

9. Modification de l'article 48 des règlements généraux

L'ajout aux Règlements généraux que propose le Conseil de direction a pour but de corriger une lacune de nos Règlements généraux. Dans les règles actuelles, il n'est pas possible de démettre un membre du Conseil qui s'absente de plusieurs réunions consécutives sans justification et sans même en informer le secrétaire général. Cela s'est effectivement produit au cours des deux dernières années. Les Règlements généraux prévoient un conseil d'administration de 15 membres, soit les cinq membres du Comité exécutif ainsi que 10 directeurs et directrices, et l'Association est en droit d'attendre que ces 15 personnes participent effectivement aux délibérations du Conseil.

La proposition soumise au Congrès indique qu'un membre pourrait être démis après trois absences consécutives. Cette disposition fait l'objet d'une discussion centrée sur le fait qu'il serait préférable de l'appliquer après deux absences, et non trois, étant donné que le Conseil se réunit seulement de quatre à cinq fois par année.

Sur proposition de M. David Charbonneau, il est résolu à l'unanimité d'amender la proposition afin de diminuer de trois à deux le nombre de réunions consécutives où un membre du Conseil serait absent sans justification et sans en aviser le secrétaire général, ce qui entraînerait sa démission.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Fatima Sidibe, il est résolu à l'unanimité d'ajouter la clause suivante à l'article 48 des Règlements généraux de l'Association :

Un membre du conseil de direction qui s'absente à deux réunions consécutives du conseil, sans motif valable (empêchement majeur), sera considéré comme ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Dans les trois jours ouvrables suivant le constat de la deuxième absence, le secrétaire général avise le membre visé, par lettre ou par courriel, qu'il n'est plus habilité à siéger au conseil. Il l'informe qu'il peut, dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'envoi de



la correspondance du secrétaire général, faire appel de cette décision dans une lettre adressée aux membres du conseil, via le secrétariat général, expliquant son impossibilité de siéger à ces deux rencontres.

Advenant qu'il y ait appel, il appartiendra au conseil de décider si l'appel est retenu ou rejeté, et sa décision sera finale. Dans l'un ou l'autre cas, le secrétaire général informera le membre visé de la décision par lettre ou par courriel.

Tout siège devenant vacant sera comblé selon la procédure prévue à l'article 54 des présents règlements.

10. Affaires politiques et affaires relatives aux études

Pour des études supérieures à la FEP

L'AGEEFEP avait trois revendications historiques : la reconnaissance des acquis expérientiels, les baccalauréats par cumul de certificats avec appellation (BACCAP) et la possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures.

Le service de reconnaissance des acquis est pleinement opérationnel depuis janvier 2014, il y a tout lieu d'espérer la création prochaine d'un premier BACCAP. Les choses sont cependant moins avancées en ce qui concerne les études supérieures.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Martin Lotard Bayigwalaq, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP poursuive ses efforts pour que la Faculté de l'éducation permanente ait la possibilité d'offrir des programmes d'études supérieures.

Contestation étudiante et votes de grève

C'est principalement à la suite du « printemps érable » de 2012 que l'Association souhaite préciser les modalités qui s'appliqueraient dans le cas d'une contestation étudiante nationale appelant à la grève, à laquelle participerait la communauté étudiante de l'Université de Montréal. En 2012, l'AGEEFEP avait tenu un référendum électronique sur une proposition de grève de deux semaines; 3 000 membres avaient voté et une courte majorité de 51,4 % s'était prononcée contre la grève. Compte tenu du nombre de membres, entre 6 000 et 7 000, il est impossible de prendre ce genre de décision dans une assemblée générale qui regrouperait au mieux quelques centaines de personnes, ce qui ne serait pas démocratique.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Gynette Mercier, il est résolu à la majorité que, dans tout mouvement de contestation nationale ou touchant l'Université de Montréal qui appelle les étudiantes et les étudiants à la grève, l'AGEEFEP adopte les principes suivants et en fasse un règlement :

1. Qu'une majorité d'associations étudiantes de l'UdeM participe à la grève.



2. Qu'une majorité de 50 % + 1 des membres de l'AGEEFEP se prononce en faveur de la grève à l'occasion d'un référendum électronique tenu selon des modalités qui garantissent :
 - a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
 - b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

Il pourrait par ailleurs survenir une situation problématique grave qui ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, et le Congrès a aussi statué sur cette question.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Françoise Morin, il est résolu à l'unanimité que, dans l'hypothèse où une grève ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, seule s'appliquerait l'obligation de tenir un référendum électronique parmi l'ensemble des membres avec la même règle majoritaire de 50% +1 et selon des modalités qui garantissent :

- a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
- b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

Revitaliser les conseils de programme

C'est à la suite d'une réunion avec des représentants et représentantes étudiants dans les conseils de programme que l'AGEEFEP a constaté des lacunes dans le fonctionnement de ces conseils. L'Association entend discuter avec la direction de la FEP des différents points qui ont été soulevés.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. David Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP :

1. Actualise son Guide de représentant étudiant dans les conseils de programme afin d'expliquer à nos représentantes et représentants les éléments essentiels à la compréhension du fonctionnement de ces conseils.
2. Discute avec la direction de la Faculté de l'éducation permanente des moyens d'améliorer le fonctionnement des conseils de programme sur la base des points suivants :
 - a) Procurer aux représentants étudiants une rétroaction aux modifications entérinées au conseil de programme, par exemple en tenant une réunion plus informelle environ deux mois plus tard.
 - b) Assurer une meilleure planification afin de raccourcir le délai entre la nomination des étudiants et la tenue d'une première réunion du Conseil. À cette fin, uniformiser le processus pour la tenue des conseils de programme.
 - c) Faire signer le courriel d'appel de candidatures par l'AGEEFEP et le responsable du programme; la responsabilité d'envoyer le courriel incombe à l'AGEEFEP.
 - d) Rappeler à toutes les personnes concernées qu'il est de la responsabilité de l'AGEEFEP d'informer les étudiants de leur nomination, avec copie conforme au responsable du programme.



- e) Solliciter la collaboration de la FEP dans la préparation d'un questionnaire type qui serait envoyé à tous les étudiants d'un programme lorsqu'une réunion d'un conseil de programme est prévue. Ce questionnaire inviterait les étudiants à faire part de leurs commentaires et suggestions, et l'information serait transmise aux représentants étudiants avant la réunion.
- f) S'assurer du respect de la disposition du Règlement sur les conseils de programme prévoyant que chaque responsable de programme transmette à l'AGEEFEP la convocation à une rencontre, l'ordre du jour ainsi que les documents afférents et, ultérieurement, le procès-verbal de la réunion.

L'aide financière aux études

L'AGEEFEP et la FAEUQEP ont revendiqué pendant plusieurs années qu'une étude soit effectuée sur la condition socio-économique des étudiants et des étudiantes à temps partiel. Cette étude a été réalisée, selon une information récente, et elle est sur le bureau du ministre de l'Éducation, qui tarde cependant à la rendre publique.

L'Association et la Fédération ont bon espoir que cette étude confirme le bien-fondé de la revendication, également vieille de plusieurs années, d'améliorer le volet de l'aide financière pour les étudiants à temps partiel. Présentement, cette aide, à laquelle sont admissibles les personnes à très faible revenu inscrit à un minimum de six crédits, consiste en des prêts, sans bourses, couvrant les droits de scolarité, le matériel scolaire et les frais de garde. L'amélioration revendiquée, qui a fait l'objet de résolutions dans les précédents congrès, consisterait à octroyer ces étudiants une bourse proportionnelle à ce qui est accordé aux étudiants à plein temps.

Cela dit, l'AGEEFEP compte de plus en plus de membres, environ 30 %, qui étudient à plein temps. Les règles et barèmes des prêts et bourses sont loin d'être satisfaisants.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mélanie Le Berre, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP profite de toutes les occasions qui lui seront offertes pour revendiquer les améliorations suivantes du régime des prêts et bourses :

1. Le relèvement des barèmes de l'aide financière afin qu'ils aient pour base le seuil du faible revenu avec indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation.
2. L'élimination, dans le calcul de l'aide consentie à une personne qui retourne aux études, du revenu qu'elle a gagné dans l'année antérieure.
3. L'exclusion du calcul de l'aide de la pension alimentaire, des allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que de la contribution du conjoint.

Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)

Le FAVE est constitué des contributions volontaires de 35 \$ par trimestre que versent les étudiantes et les étudiants de la FEP. Le Fonds est administré par un comité de gestion de quatre personnes : deux de l'AGEEFEP, une de la FEP et de l'Université. Depuis la création du FAVE, en 2009, nous avons été en mesure de redistribuer 100 000 \$ par année.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Gynette Mercier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, la répartition suivante



des fonds disponibles: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

Nos affiliations

L'AGEEFEP a été le principal catalyseur de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), au début des années 90, et du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), en 2005. Dans les deux cas, l'objectif est d'augmenter le poids des étudiants et des étudiantes adultes auprès des pouvoirs publics et de défendre l'accès à l'éducation pour tous les adultes dans des conditions qui respectent leurs obligations familiales et professionnelles.

De plus, l'Association participe au réseau national et international des organismes engagés en éducation des adultes. Les réflexions de ces organismes spécialisés contribuent à nourrir notre réflexion sur les enjeux de l'éducation des adultes.

C'est là le sens des propositions de renouvellement des affiliations de l'Association.

FAEUQEP

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Andréanne Jourdain, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de l'AGEEFEP à la FAEUQEP pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

MQAF

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Sabrina Lourenco, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son appui au Mouvement québécois des adultes en formation au cours des années 2015-2016 et 2016-2017.

ACDEAULF

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mélanie Le Berre, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

ICÉA

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Myriam Domoison, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

CIÉA

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Xuan Thuy Dao, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

11. Rapport du comité des mises en candidature

Mme Ghislaine Brunelle rappelle aux congressistes qu'ils ont jusqu'à 13 h 30 pour déposer leur candidature au Conseil de direction.



12. Les affaires financières

12.1 Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015

Présentation par un représentant de la firme **Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson**

Le rapport de M. Hugues Brisson contient une réserve, soit qu'il n'a pas été en mesure d'obtenir la confirmation du montant des cotisations que l'Université doit remettre à l'Association, tout comme il lui a été impossible de vérifier ce qui doit être versé à l'AGEEFEP relativement au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ). À son sens, une provision pour mauvaises créances de 100 000 \$ aurait dû être inscrite aux États financiers.

Indépendamment de ces facteurs, la santé financière de l'Association est excellente, ce dont témoigne son actif, qui totalisait 814 518 \$ à la fin du dernier exercice financier.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mireille Huguet Kamgang Teguem, il est résolu à l'unanimité de recevoir le Rapport des vérificateurs comptables pour les années 2013-2014 et 2014-2015, tels que préparés par la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson.

12.2 Firme de vérification comptable pour 2015-2016 et 2016-2017

M. Denis Sylvain explique que la firme de vérification comptable Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson demande une hausse de ses honoraires de 63 % pour effectuer le travail au cours des deux prochaines années. En conséquence, l'Association a demandé des soumissions à trois autres firmes, toutes en mesure d'effectuer le travail, qui nous ont fait des propositions à un coût qui se situe dans le même ordre de grandeur qu'au cours des deux dernières années.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée Mme Caroline Labonté, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin & associés pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

12.3 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 de l'AGEEFEP

Les prévisions budgétaires soumises au Congrès, indique M. Denis Sylvain, sont prudentes, en particulier au chapitre des revenus, 639 892 \$ en 2015-2016 et 636 142 \$ en 2016-2017, alors qu'ils se sont chiffrés à 650 906 \$ en 2014-2015.

Pour l'année 2015-2016, on prévoit que les dépenses seront de 694 745 \$ et que l'exercice financier se terminera avec un déficit de 54 853 \$. À la fin de l'année 2014-2015, l'Association disposait d'une marge de manœuvre financière de 185 960 \$, qui servira à éponger le déficit; la marge de manœuvre financière demeurera importante, soit 131 107 \$.

Pour l'année 2016-2017, les dépenses seront ramenées à 597 979 \$ et on prévoit un surplus budgétaire de 38 163 \$, ce qui augmentera la marge de manœuvre financière à 169 269 \$.



Sur proposition du Conseil de direction, appuyée Mme Florence Faustin, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

12.4 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 du café La Brunante

L'année financière 2014-2015, note M. Denis Sylvain, a été difficile pour La Brunante avec des ventes de 135 505 \$, en recul d'environ 40 000 \$ comparativement à l'année précédente, ce qui a entraîné un déficit de 16 992 \$.

Les prévisions budgétaires tablent sur des revenus de 155 000 \$ pour chacune des années 2015-2016 et 2016-2017. Le déficit pour ces deux années serait respectivement de 9 267 \$ et 6 989 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mireille Huguet Kamgang Teguem, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

13. Élections au poste de président de l'Ageefep

M. Denis Sylvain ayant été la seule personne à poser sa candidature au poste de président, il est déclaré élu.

14. Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep

M. Michel Gervais ayant été la seule personne à poser sa candidature au poste de secrétaire général, il est déclaré élu.

15. Élections aux postes de vice-présidences

Mme Muriel Di Battista, Mme Fatine Kabbaj et M. Marc-André Laurier-Thibault ayant été les seules personnes à présenter leur candidature aux trois postes de vice-présidence, ils sont déclarés élus.

16. Présentation du prix reconnaissance de l'Ageefep

Chaque congrès biennal de l'AGEEFEP remet un Prix reconnaissance à une personne qui s'est particulièrement signalée par son engagement en faveur de l'éducation permanente.

Le 16^e Congrès biennal, qui marquait le 30^e anniversaire de la création de l'AGEEFEP, a cependant fait une exception en remettant un Prix reconnaissance aux membres du premier comité exécutif de l'Association, soit M. Mario Goudreault, M. Guy Ladouceur, Mme Chantal Laplante, M. Denis Sylvain et M. Jean-Pierre Vézina. Dans la présentation des prix, on n'a pas manqué de souligner le rôle crucial de ces personnes qui, de façon tout à fait bénévole, ont effectué notamment deux tournées des classes pour persuader les étudiantes et les étudiants de la FEP de la pertinence de créer une association



étudiante et multiplier les rencontres pour doter la future association d'une base solide.

Une autre personne, et non la moindre, faisait partie de ce premier comité exécutif, M. Robert Martin, le président fondateur, qui a présidé aux destinées de l'AGEEFEP pendant 30 ans. Dans son cas, c'est un Prix hommage qui lui a été remis, en reconnaissance du rôle crucial qu'il a joué dans la création et le développement de l'Association et du mouvement des étudiants adultes du Québec.

17. Mot du président élu

Au moment où il entreprend son premier mandat comme président de l'Association, M. Denis Sylvain a indiqué quelles seraient ses priorités d'action.

En premier lieu, il estime que l'Association doit améliorer ses communications avec les membres, notamment en utilisant davantage les réseaux sociaux. C'est l'un des dossiers auquel s'attaquera le nouveau conseil d'administration.

Il a aussi une préoccupation particulière pour le baccalauréat par cumul de certificats avec appellation. M. Sylvain rappelle à cet égard que l'Association a fait preuve d'une grande patience, mais il est temps que la Sous-commission du premier cycle et la Commission des études adoptent un premier BACCAP. Si ce n'est pas fait en mars 2016, dit-il, l'Association devra mettre en branle des moyens de pression plus visibles, et les membres seront interpellés pour participer à cette opération dont il appartiendra au Conseil de direction de déterminer la nature.

Les Règlements généraux de l'Association doivent par ailleurs être revus, notamment pour allonger la période pendant laquelle les membres peuvent déposer leur candidature au Comité exécutif, dans les semaines précédant le congrès biennal. De plus, dans les règles actuelles, un bulletin de candidature au Comité exécutif doit être appuyé par la signature de cinq membres en règle. Cela pose une difficulté particulière pour les quelque 1 200 étudiantes et étudiants de la FEP qui suivent des cours à distance, et les nouvelles règles devront en tenir compte.

Toujours au regard des cours à distance, mais à un tout autre point de vue, M. Sylvain rappelle que plusieurs personnes ont signalé des bogues qui les empêchent d'avoir accès à des documents audio et vidéo. Plusieurs déplorent aussi le trop long temps requis pour obtenir des réponses des personnes ressources affectées à cette tâche.

Le Congrès ayant adopté un train de mesures pour revitaliser les conseils de programme, le nouveau président entend en discuter bientôt avec la direction de la Faculté, mais l'AGEEFEP doit aussi se doter d'une infrastructure permettant de suivre plus assidûment le fonctionnement de chacun des conseils et soutenir davantage nos représentantes et représentants dans leur tâche.

La qualité des études et des services offerts par l'Université, par la Faculté et par l'AGEEFEP est-elle satisfaisante ? Comment pourrait-elle être améliorée ? Seuls nos membres, considère M. Sylvain, peuvent répondre à ces questions. C'est pourquoi, au plus tard à l'automne 2016, l'Association organisera un colloque d'une journée auquel seront invités tous les membres, qui discuteront de ces questions en ateliers.

Enfin, M. Sylvain a noté à la blague qu'il n'entend pas assumer la présidence de l'AGEEFEP pendant 30 ans. Cette question le préoccupe et il entend s'y attaquer, car il est primordial d'assurer la relève politique et administrative, et donc de transmettre la connaissance à ceux et celles qui, assurément, devront prendre les rênes de l'Association d'ici quelques années.



18. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction

Mme Ghislaine Brunelle annonce qu'il y aura des élections au Conseil de direction puisque 20 personnes ont déposé leur candidature aux dix postes disponibles. Chacune des personnes disposera de deux minutes pour faire valoir sa candidature, après quoi les congressistes effectueront leur choix dans un bulletin de vote.

19. Résultats des élections au conseil de direction

Mme Ghislaine Brunelle annonce le résultat des élections. Sont élus : M. Martin Lotard Bayigwalaq, Mme Myriam Bergeron, Mme Marie-Josée Charles, M. Guy Épassy, M. Gyll Gagné, Mme Estelle Lajoie, Mme Susy Lapointe, M. Robert Martin, M. Poonoosami Mootin et M. Shongo Ngongo.

20. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le président,

Le secrétaire général,

Denis Sylvain

Michel Gervais

Procès-verbal adopté le -----





Procès-verbal de la 16^e assemblée générale de l'AGEEFEP

Tenue le samedi 19 novembre 2016, à la cafétéria au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Étaient présent-e-s :

Saeideh Alibabaei Dermani, Claire Héloïse Andela Elang, Martin Lotard Bayigwalag, Myriam Bergeron, Adnane Bouhouche, Laura Carfantan, Christine Carpentier, Alex Chéry, Muriel Di Battista, Boubacar Biro Diallo, Guy Epassy, Gyll Gagné, Michel Gervais, Paula Garcia Calvache, Fatine Kabbaj, Narges Kakaabdollahshirazi, Mireille Huguet Kamgang Teguem, Fanta Kamissoko, Diluambaka Kwamba, Serge Labelle, Estelle Lajoie, Anne Le Carou, Isabelle Leclerc, Béatrice Mawaba Kemdjeu, Sanyoura Meawad, Ahmed Khalifa Mohamed el Afedh, Shongo Ngongo, Annick Nguenang Nono, Mikayel Papyan, Caroline Sab, Sumo Maryanne Sanou, Denis Sylvain, François Trudelle, Nanta Tshitenge Makenga, Marie-Andrée Veilleux, Anne-Marie Versailles, Djamel Yahia Messaoud, Fouzia Zakrani.

Président :

M. Denis Sylvain

Présidente d'assemblée :

M^e Ghislaine Chabot

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

1. Ouverture

Le président, M. Denis Sylvain, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il les remercie de participer à l'assemblée générale en cette belle journée d'automne.

2. Élection

2.1 Élection d'un-e président-e d'assemblée

Sur proposition de M. Denis Sylvain, appuyée par M. Serge Labelle, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Élection d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Denis Sylvain, appuyée par M. Serge Labelle, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Fouzia Zakrani, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé, qui se lit comme suit :

1. Ouverture

Mot du président



2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des règles de procédure

5. Adoption du procès-verbal du 16^e congrès biennal 2015,

6. Rapport sur le suivi de la vie associative

6.1 État de la représentativité / Proposition

6.2 Agenda des activités

6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2015

7. Affaires politiques et affaires relatives aux études

8. Les affaires financières

8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier

2015-2016 / Présentation / Proposition

8.2 État des résultats de l'Ageefep et prévisions budgétaires révisées pour

l'exercice 2016/2017.

8.3 État des résultats du Café La Brunante et prévisions budgétaires pour

l'exercice financier 2016-2017.

9. Varia

10. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Myriam Bergeron, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure proposées.

5. Adoption du procès-verbal du 16^e congrès biennal 2015,

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Fanta Kamissoko, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 16^e congrès biennal 2015.

6. Rapport sur le suivi de la vie associative

6.1 État de la représentativité / Proposition

Ce document, qui est déposé à titre d'information, répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'Association dans les différents comité et instances, de l'Université de Montréal, de la Faculté de l'éducation permanente et de l'externe.



Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Christine Carpentier, il est résolu à l'unanimité de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'AGEEFEP au cours de la dernière année.

6.2 Agenda des activités

Ce document, qui est déposé à titre d'information, répertorie l'ensemble des activités et réunions auxquelles l'AGEEFEP a participé au cours de la dernière année.

6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2015

Ce document, qui est déposé à titre d'information, explique quelles suites ont été données aux résolutions adoptées par le congrès biennal de novembre 2015.

7. Affaires politiques et affaires relatives aux études

De nouvelles règles pour les baccalauréats es arts et es sciences

L'Association n'arrive toujours pas à accepter la façon dont la Commission des études a modifié l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui définit les règles pour l'obtention des baccalauréats es arts et es sciences par cumul de programmes. Plus de 20 étudiants et étudiantes se trouvent ainsi privés d'un baccalauréat qu'elles étaient en droit d'attendre.

L'AGEEFEP n'est pas la seule à penser ainsi, comme le démontre cet extrait du Rapport annuel 2014-2015 de l'ombudsman de l'Université : «... les instances universitaires concernées devraient, afin d'éviter de pénaliser indûment ces étudiants, permettre à tous ceux qui ont obtenu les 90 crédits nécessaires à l'obtention d'un baccalauréat par cumul en vertu des anciennes règles, ainsi que tous ceux en voie de compléter ces 90 crédits, de bénéficier des règles du régime dans lequel ils s'étaient engagés, et de pouvoir demander et obtenir le diplôme avant le 1er janvier 2017 ».

Devant cette impasse, le Conseil de direction de l'Association a mandaté son avocate pour explorer les possibilités d'intenter un recours judiciaire.

L'Association estime cependant que le ministère de l'Enseignement supérieur devrait se pencher sur la question des baccalauréats par cumul et c'est le sens de la proposition suivante soumise à l'Assemblée générale.

Considérant que toutes les universités francophones du Québec offrent des baccalauréats par cumul de certificats, une formule très populaire auprès des personnes engagées dans la formation continue;

considérant que l'Université de Sherbrooke et toutes les constituantes régionales de l'Université du Québec reconnaissent jusqu'à 60 crédits obtenus dans d'autres universités aux fins d'octroi de ces baccalauréats, ce qui n'est pas le cas à l'Université Laval, à l'UQÀM, et plus récemment à l'Université de Montréal, qui exigent que de 45 à 60 crédits aient été obtenus dans leur établissement;



considérant que tous les programmes de certificat sont financés sur la même base et sur la foi qu'ils répondent aux critères attendus d'une formation universitaire, comme le démontre d'ailleurs l'octroi d'équivalences lors d'un transfert dans un autre établissement;

considérant que, pour toutes sortes de raisons, de nombreuses personnes sont appelées à déménager dans une autre région et qu'il est impératif de reconnaître leurs études universitaires antérieures;

considérant qu'il est injustifiable qu'une personne qui a cumulé 90 crédits et complété trois certificats obtienne un baccalauréat alors qu'une autre personne dans la même situation en soit privée.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Serge Labelle, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP presse la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) d'intervenir auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science pour qu'il use de son influence auprès des universités afin que celles-ci accordent des baccalauréats par cumul de certificats à toutes les personnes ayant réussi trois certificats dans une université québécoise, dont le dernier dans leur établissement.

Création du premier baccalauréat avec appellation (BACCAP)

La création d'un premier baccalauréat avec appellation, qui a pour titre Fondements et pratiques en sciences sociales et santé, constitue un grand moment dans l'histoire de l'Association, pour qui la création de BACCAP constituait une revendication historique.

La FEP n'offre pas que des programmes dans ce secteur d'activité, car plusieurs de ses certificats relèvent des domaines du travail et de la communication.

Considérant que la Commission des études a adopté un premier baccalauréat avec appellation (BACCAP) de la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que ce premier BACCAP touche le domaine des sciences sociales et de la santé;

considérant que la FEP offre aussi plusieurs certificats dans les domaines de la communication et du travail;

considérant que, en toute équité, tous les étudiants et étudiantes de la FEP devraient avoir éventuellement la possibilité d'obtenir un BACCAP;

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Nanta Tshitenge Makenga, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de concevoir et de proposer aux instances appropriées la création d'autres baccalauréats avec appellation (BACCAP), en particulier dans le domaine de la communication et du travail.



Pour des études supérieures à la FEP

La possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures, en particulier des DESS, constitue également une revendication historique de l'AGEEFEP. Outre le fait que la FEP décerne chaque année plusieurs centaines de baccalauréats es arts et es sciences, de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes détiennent déjà un baccalauréat ou une maîtrise à leur entrée à la FEP. Ce sont autant de personnes d'être intéressées par des programmes d'études supérieures.

Pour l'heure, un alinéa d'un article des statuts de l'UdeM limite la FEP au premier cycle et il suffirait de le rayer pour solutionner le problème.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Christine Carpentier, il est résolu à l'unanimité que l'Université de Montréal raye de l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts la mention « qui ne concernent que le premier cycle », afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.

Concentrer les cours de fin de semaine au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Depuis plusieurs années, les cours de fin de semaine de la FEP étaient dispensés en trois fins de semaine intensives, le samedi et dimanche. À l'usage, cette formule s'est révélée très exigeante en raison de la quantité de matière que les étudiants doivent assimiler en un court laps de temps, une difficulté qui s'applique aussi à la rédaction des travaux et à la préparation des examens.

C'est la raison pour laquelle la Faculté a modifié la formule : dorénavant, la majorité des cours de fin de semaine seront donnés sur six semaines, habituellement le samedi, au lieu de trois fins de semaine complètes.

Cette nouvelle formule nous offre l'occasion d'un projet pilote, soit l'ouverture de notre resto-pub La Brunante le samedi afin de servir des repas complets dans une ambiance décontractée.

Il y a cependant une condition sans laquelle il serait impossible d'envisager la rentabilité des opérations de La Brunante le samedi : que le plus grand nombre possible de cours soient centralisés au Pavillon Jean-Brillant.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Djamel Yahia Messaoud, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de concentrer le plus de cours possible du samedi au Pavillon 3200 Jean-Brillant, à compter du mois de janvier 2017, ce qui nous permettrait de mettre en œuvre un projet pilote d'ouverture de La Brunante le samedi.



8. Les affaires financières

8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2015-2016 / Présentation / Proposition

Mme Mariette Allaire, de la firme de vérification comptable Gosselin et Associés, présente le rapport financier de l'Association pour l'année 2015-2016. Ce rapport ne contenant aucune réserve, c'est donc dire que « *les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière* » de l'Association.

Le rapport financier témoigne par ailleurs de la bonne santé financière de l'Association.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par François Trudelle, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport financier de l'AGEEFEP pour l'année 2015-2016, tel que préparé par le firme de vérification comptable Gosselin & associés.

8.2 État des résultats de l'Ageefep et prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 2016/2017.

Le secrétaire général, M. Michel Gervais, présente l'État des résultats de l'Association pour l'année 2015-2016 ainsi que les prévisions budgétaires révisées pour 2016-2017.

En ce qui regarde l'année 2015-2016, les revenus se sont chiffrés à 624 419 \$ et les dépenses à 681 943 \$, d'où un déficit de 57 514 \$. Ce déficit ne constitue pas une surprise, car les prévisions budgétaires l'avaient évalué à 55 753 \$, notamment en raison de la tenue du congrès biennal tenu en novembre 2015, dont le coût a été de 30 106 \$.

Pour l'année 2016-2017, l'Association prévoit des revenus de 636 142 \$ et des dépenses de 599 329 \$, ce qui laisserait un surplus de 36 813 \$. Compte tenu de ses réserves financières, l'AGEEFEP devrait terminer l'année 2016-2017 avec une marge de manœuvre financière de 165 249 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Fouzia Zakrani, il est résolu à l'unanimité de recevoir l'État des résultats de l'Association pour l'année 2015-2016 et d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2016-2017.

8.3 État des résultats du Café La Brunante et prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016-2017.

Les ventes ne s'étant chiffrées qu'à 127 586 \$, soit près de 30 000 \$ de moins que prévu, La Brunante a connu une année 2015-2016 difficile, souligne M. Michel Gervais, et le resto-bar a terminé l'exercice financier avec un déficit après amortissement de 28 535 \$.

Dans l'objectif de redresser la situation de La Brunante, le Conseil a décidé d'embaucher un gérant et d'aménager un bureau à son intention, entre autres mesures. Des demandes sont par ailleurs en cours pour doter La Brunante de portes vitrées, ce qui la rendra plus visible et plus attrayante, et une cloison amovible sera installée afin d'avoir la possibilité de diviser le resto-bar pour accueillir des réunions privées.



Une autre tuile s'est abattue sur La Brunante tout récemment. Une fuite d'eau sous le bar et la cuisine risquant de causer des moisissures et des champignons nuisibles pour la santé, La Brunante a dû fermer ses portes à la mi-novembre pour une durée indéterminée.

Cela dit, l'assemblée est invitée à adopter les prévisions budgétaires révisées même en sachant qu'elles seront difficiles à réaliser en raison de la fermeture imprévue. Ces prévisions tablent sur des ventes de 140 000 \$, ce qui laisserait un déficit après amortissement de 14 450 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Fanta Kamissoko, il est résolu à l'unanimité de recevoir l'État des résultats de La Brunante pour l'année 2015-2016 et d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2016-2017.

9. Varia

Une étudiante s'enquiert de la position de l'Association au regard du projet d'étendre aux étudiants plus de 25 ans le tarif réduit de transport en commun de la STM.

M. Denis Sylvain souligne que la question a déjà été abordée, mais il y avait à ce moment un problème de taille : pour bénéficier de ce tarif préférentiel, il faudrait que tous les étudiants de la FEP aient l'obligation d'y adhérer.

Cela dit, M. Sylvain indique que le dossier sera remis à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

10. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Fouzia Zakrani, appuyée par Mme Muriel Di Battista, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

Denis Sylvain

Michel Gervais

Procès-verbal adopté le _____



Liste des acronymes utilisés

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD	Comité de liaison inter ordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale



DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students
MQAF	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOC	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



État de la représentativité 2016-2017

Instances universitaires

- Conseil d'administration de l'UdeM - Léa Cousineau
- Comité de planification de l'UdeM - Léa Cousineau
- Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle - Denis Sylvain
- Commission des études de premier cycle (COMET) - Denis Sylvain
- Sous-commission des études de premier cycle - Muriel Di Battista
- Conseil des études de premier cycle - Denis Sylvain
- Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement - Denis Sylvain
- Comité de discipline pour les étudiants - Martin Lotard Bayigwalag
- Comité consultatif sur la qualité de l'enseignement - Fatine Kabbaj
- Comité institutionnel de l'évaluation des programmes - Denis Sylvain
- Comité de révision du règl. pédagogique sur le plagiat - Muriel Di Battista
- Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique - Fatine Kabbaj
- Assemblée universitaire - Denis Sylvain, Fatine Kabbaj
- Comité de suivi de l'amélioration
de la vie étudiante UdeM (FAVE /UdeM/ FAECUM-Ageefep) - Denis Sylvain
- Comité STIC (Cano) - Denis Sylvain
- Comité concernant une politique d'information à l'Université - Fatine Kabbaj
- Table d'échange sur la vie étudiante - Denis Sylvain
- Comité permanent de la politique linguistique - Rosalie Dion
- Comité sur conciliation études familles - Fatine Kabbaj
- Comité de suivi de la politique cadre sur l'intégration des étudiants handicapés
- Marc-André Laurier Thibault
- Comité permanent sur le statut de la femme - Myriam Bergeron
- Comité de prévention du harcèlement - Poonoosami Mootin



Comité consultatif sur les bibliothèques - Shongo Ngongo

Comité de la rentrée - Denis Sylvain

Groupe de travail sur la santé mentale - Denis Sylvain

Groupe de travail sur l'utilisation des médias sociaux - Fatine Kabbaj

Groupe de travail sur les médias sociaux - Fatine Kabbaj

Instances facultaires

Conseil de la Faculté - Denis Sylvain
- Muriel Di Battista
- Fatine Kabbaj

Comité conjoint FEP-AGEEFEP - Denis Sylvain
- Claude Garon

Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE / FEP) - Denis Sylvain

Comité de suivi sur la fraude et le plagiat - Muriel Di Battista

Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP- Denis Sylvain

Conseil académique d'évaluation des programmes de la FEP- Muriel Di Battista

Services aux étudiants

- Comité de gestion des SAÉ - Oléna Harasymowycz
- Fatine Kabbaj

Comité des finances SAÉ - Oléna Harasymowycz

Comité d'évaluation SAÉ - Oléna Harasymowycz

- Conseil d'administration du CEPSUM - Poonoosami Mootin

Comité des finances CEPSUM -

Comité des programmes CEPSUM -

Conseil d'administration de CISM - Guy Epassy



Instances AGEEFEP

Comité d'éthique et de déontologie - Denis Sylvain
- Poonoosami Mootin
- Shongo Ngongo

Instances externes

Conseil d'administration de l'ICÉA - Robert Martin

Comité national de la campagne «Sans oui c'est non»- Poonoosami Mootin

Conseil d'administration de la FAEUQEP - Denis Sylvain
- Robert Martin

Conseil d'administration de l'ACDEAULF - Denis Sylvain

Comité exécutif de l'ACDEAULF - Denis Sylvain

Comité consultatif sur l'accréditation des associations étudiantes (Loi 32)
(Gvt du Québec)
- Denis Sylvain

Comité consultatif du Gvt du Québec sur l'aide financière aux étudiants à temps partiel
- Denis Sylvain

Table des partenaires universitaires - Denis Sylvain

Comité de la campagne «Sans oui c'est non» - Poonoosami Mootin

Mise à jour le 2 octobre 2017

Proposition

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.



Conseils de programme

Représentants étudiants dans les conseils de programme

Communications appliquées

Olga Prin
Chiara Lussier
Tania Mohsen

Coopération internationale

Linda Bourassa
Alpha Mamadou Gamby
Johanne Major
Michèle Powell

Criminologie

Judith Forgues-Marceau
Nathalie Hamel
Susy Lapointe
Nathalie Lavoie

Études individualisées

Véronique Carbonneau
Fatima Zohra Messaoudi

Gérontologie

Mélissa Bérard
Marianne Tremblay

Gestion appliquée à la police

Gélase Gueneau
Jonathan Beauchemin
Jean-Philippe Laurin

Gestion philanthropique

Véronique Carbonneau
Geneviève Chartré
Maud Doualan
Lysanne Groulx

Gestion des services de santé et des services sociaux

Martine Lamour

Intervention en déficience intellectuelle

Meeko Singh-Ledoux

Journalisme

Kim Benoit-Lapointe
Mariama Diallo
Étienne Gamache
Guillaume Mazoyer

Petite enfance intervention précoce

Elizabeth Boileau
Mouhamadou Kane

Publicité

Stéphanie Lanoix
Jean-Philippe Grimard
Carmen Ursache
Fanny Vuattoux

Rédaction

Roxanne Désilets-Bergeron
Laurent Perreault
Aurélien Ponton

Relations industrielles

Karine Chwaliszewski Gabriel
Marie-Eve Clément
Patricia Galipeau-Minotto
Éric Thérien

Relations publiques

Desneiges Beaudry
Mireille Lepage-Pilon
Annie Primeau

Santé et sécurité de travail

Faouzi Ben Achour
Estelle Lajoie
Emilie Sarrazin-Chalifoux
Jean Sébastien Villeneuve

Santé communautaire

Jessica Ampleman
Lucie Dulude

Santé mentale fondements et pratiques

Suze Azor
Isabelle Hardy
Jonathan Lefebvre
Joanie Tousignant

Traduction I et II

Marie-Laure Sauvageau
Geneviève Duval
Christine Laliberté
Johanne Mc Kay

Victimologie

Christine Carpentier
Myrna El-Asmar
Emeline Hetroy
Josianne Otis



Agenda des activités



Agenda des activités

Septembre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
		Kiosques d'accueil	Kiosques d'accueil	Renc. Acdeaulf FAE Remise de bourse avec le MQAF Kiosques d'accueil		
11	12	13	14	15	16	17
	Assemblée universitaire Kiosques d'accueil	Rencontre avec l'Ombudsman	Renc avec le secrétaire général UdeM Comité PÉA		C. A. ACDEAULF	
18	19	20	21	22	23	24
		Comité CIEE Commission des études	Confep	Renc. États généraux Renc T.P.U Commission sur l'éducation à Québec		
25	26	27	28	29	30	
Comité exécutif Ageefep						



Agenda des activités

Octobre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2	3	4	5	6	7	8
	Comité sur la transformation Ass. universitaire Renc MQAF avec la FAE	Renc SCPC	Renc. Comité de la rentrée	Renc. Comité santé mentale		
9	10	11	12	13	14	15
		Comité de suivi Comité CIEE	Comité transformation	Comité sur l'engagement étudiant Comité PÉA Ass. Énérale ICÉA		
16	17	18	19	20	21	22
Comité exécutif Ageefep	Conseil de l'Université	Comm. Des études T.P.U.	Comité sur la transformation	Renc FAEUQEP à Québec	ACDEAULF	CODI affaires politiques
23	24	25	26	27	28	29
	Comité FAVE Comité STIC C.A. CISM	T.P.U. Comité santé mentale	Comité transformation		ACDEAULF	
30	31					
	Distr. Tract LAVAL					





Agenda des activités

Novembre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Manif à Québec Renc. SCPC	2 Renc pour rapport COR-BO	3	4 Comité rentrée	5 Soirée 40e FAECUM
6	7 Ass. universitaire	8 Comité conjoint	9	10 Renc U.E.Q. C.A. CEPsum	11	12
13	14 Conseil de l'université	15 Comm des études	16 Renc. Confep	17	18 ACDEAULF	19 16e ass. Générale AGEEFEP
20	21	22	23	24 Renc FAEUQEP à Québec	25	26
27	28 Renc CIEE	29 C.A. ICÉA	30 Renc. CoSAÉ			



Agenda des activités

Décembre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3 Renc EXE Ageefep
4	5 Ass. universitaire	6 Négo CEPsum	7	8	9	10
11	12 Conseil UdeM	13 Comm des études	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31





Agenda des activités

Janvier 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5 Kiosques d'accueil	6	7
8	9 Kiosques d'accueil	10 Kiosques d'accueil	11 Kiosques d'accueil	12	13 Réunion RGPAQ-MQAF	14
15	16 Comité CEPTI EXE Ageefep	17 C.A. FEAUQEP SCPC C.A. CISM	18	19 Comité engagement Comité éthique	20	21
22	23 Ass universitaire	24 C.A. ICÉE	25 Confep	26 Comité médias sociaux	27	28
29	30	31 Coom des études				



Agenda des activités

Février 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6 Ass. universitaire	7 SCPC	8	9 Conf. Interculturelle Renc. RGPAQ-MQAF	10 Comité évaluation	11 EXE Ageefep
12	13 Comité FAVE Conseil UdeM	14 Comité STIC	15	16 Renc. ACDEAULF	17 C.A. ACDEAULF	18
19	20	21 Comité Cepti Comm des études C.A. ICÉA	22	23	24	25
26 CODI Ageefep	27	28				





Agenda des activités

Mars 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6 Comité CEPTI	7 SCPC	8 Comité Cepti	9 Conseil 1er cycle ACDEAULF	10	11 EXE Ageefep
12	13 Comité Cepti	14	15 Comité FAVE	16	17 C.A. ACDEAULF	18 Dictée Émile Ollivier
19	20 Ass. universitaire	21 Comm des études	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	C.A. FAEUQEP



Agenda des activités

Avril 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2	3 CASUM Comité Cepti	4 SCPC	5 TPU	6	7 Gr de refonte des statuts	8
9	10 Ass universitaire	11	12 Comité FAVE	13 Comité FAVE Comité STIC	14	15
16	17	18 Négos CEPsum	19	20 Négos CEPsum	21 C.A. ACDEAULF Ass générale ACDEAULF	22
23 EXE Ageefep	24	25 C.A. ICÉA Comité FAEUQEP	26 Renc. FAECUM	27 Nego CEPsum	28	29
30 CODI Ageefep						



Agenda des activités



Agenda des activités

Mai 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
		SCPC Comité FAEUQEP	Colloque sur la réussite étudiante		Négo CEPSUM Comité FAVE Comité STIC	
7	8	9	10	11	12	13
	Conseil de l'université	CONFEP	Colloque sur la santé intégrative		C.A. ACDEAULF	
14	15	16	17	18	19	20
	Ass universitaire	Négo CEPSUM Comm des études		Comité de la rentrée États généraux à Québec	États généraux à Québec	États généraux à Québec
21	22	23	24	25	26	27
		SCPC Comité FAEUQEP	70e ICÉA	CoSAÉ		
28	29	30	31			
	Comité CIEE Renc SCCUM	Gr de travail santé mentale C.A. CISM				



Agenda des activités

Juin 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
						EXE Ageefep
4	5	6	7	8	9	10
	Comité de suivi	Comm des études				
11	12	13	14	15	16	17
C.A. FAEUQEP		Comité ACDEAULF	Comité ACDEAULF	Comité ACDEAULF		
18	19	20	21	22	23	24
CODI Ageefep	C.A. ACDEAULF Conseil UdeM	Collation des grades	Gr de refonte des statuts UdeM			
25	26	27	28	29	30	



Suivi des résolutions du congrès de 2015 et de l'assemblée générale de 2016





RÉSOLUTION

1 Il est résolu à l'unanimité d'ajouter la clause suivante à l'article 48 des Règlements généraux de l'Association :

Un membre du conseil de direction qui s'absente à deux réunions consécutives du conseil, sans motif valable (empêchement majeur), sera considéré comme ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Dans les trois jours ouvrables suivant le constat de la deuxième absence, le secrétaire général avise le membre visé, par lettre ou par courriel, qu'il n'est plus habilité à siéger au conseil. Il l'informe qu'il peut, dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la correspondance du secrétaire général, faire appel de cette décision dans une lettre adressée aux membres du conseil, via le secrétariat général, expliquant son impossibilité de siéger à ces deux rencontres.

Advenant qu'il y ait appel, il appartiendra au conseil de décider si l'appel est retenu ou rejeté, et sa décision sera finale. Dans l'un ou l'autre cas, le secrétaire général informera le membre visé de la décision par lettre ou par courriel.

Tout siège devenant vacant sera comblé selon la procédure prévue à l'article 54 des présents règlements.

RÉSOLUTION

2 Congrès de 2015

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP poursuive ses efforts pour que la Faculté de l'éducation permanente ait la possibilité d'offrir des programmes d'études supérieures.

Assemblée générale de 2016

Il est résolu à l'unanimité que l'Université de Montréal raye de l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts la mention « qui ne concernent que le premier cycle », afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le congrès élit cinq membres du comité exécutif et dix directeurs pour un mandat de deux ans. Ils constituent le Conseil de direction.

Cette proposition a été adoptée pour assurer le bon fonctionnement du Conseil, qui requiert la participation des membres aux cinq ou six réunions qui se tiennent annuellement.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Cette question est à nouveau inscrite à l'ordre du jour du présent congrès.



RÉSOLUTION

3

Il est résolu à la majorité que, dans tout mouvement de contestation nationale ou touchant l'Université de Montréal qui appelle les étudiantes et les étudiants à la grève, l'AGEEFEP adopte les principes suivants et en fasse un règlement :

1. Qu'une majorité d'associations étudiantes de l'UdeM participe à la grève.
2. Qu'une majorité de 50 % + 1 des membres de l'AGEEFEP se prononce en faveur de la grève à l'occasion d'un référendum électronique tenu selon des modalités qui garantissent :
 - b) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
 - c) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

Il est résolu à l'unanimité que, dans l'hypothèse où une grève ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, seule s'appliquerait l'obligation de tenir un référendum électronique parmi l'ensemble des membres avec la même règle majoritaire de 50% +1 et selon des modalités qui garantissent :

- a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
- b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Ce règlement est toujours en vigueur, mais il n'y a pas eu de circonstances qui auraient obligé l'Association à y recourir au cours des deux dernières années.



RÉSOLUTION

4

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP :

1. Actualise son Guide de représentant étudiant dans les conseils de programme afin d'expliquer à nos représentantes et représentants les éléments essentiels à la compréhension du fonctionnement de ces conseils.
2. Discute avec la direction de la Faculté de l'éducation permanente des moyens d'améliorer le fonctionnement des conseils de programme sur la base des points suivants :
 - a) Procurer aux représentants étudiants une rétroaction aux modifications entérinées au conseil de programme, par exemple en tenant une réunion plus informelle environ deux mois plus tard.
 - b) Assurer une meilleure planification afin de raccourcir le délai entre la nomination des étudiants et la tenue d'une première réunion du Conseil. À cette fin, uniformiser le processus pour la tenue des conseils de programme.
 - c) Faire signer le courriel d'appel de candidatures par l'AGEEFEP et le responsable du programme; la responsabilité d'envoyer le courriel incombe à l'AGEEFEP.
 - d) Rappeler à toutes les personnes concernées qu'il est de la responsabilité de l'AGEEFEP d'informer les étudiants de leur nomination, avec copie conforme au responsable du programme.
 - e) Solliciter la collaboration de la FEP dans la préparation d'un questionnaire type qui serait envoyé à tous les étudiants d'un programme lorsqu'une réunion d'un conseil de programme est prévue. Ce questionnaire inviterait les étudiants à faire part de leurs commentaires et suggestions, et l'information serait transmise aux représentants étudiants avant la réunion.
 - f) S'assurer du respect de la disposition du Règlement sur les conseils de programme prévoyant que chaque responsable de programme transmette à l'AGEEFEP la convocation à une rencontre, l'ordre du jour ainsi que les documents afférents et, ultérieurement, le procès-verbal de la réunion.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le Guide de représentant étudiant a été actualisé. Depuis le 1^{er} septembre 2016, il est transmis à tous les nouveaux représentants étudiants.

Des discussions avec le doyen ont eu lieu sur cette question.

Cette disposition est difficile à appliquer, car il peut s'écouler jusqu'à six mois entre la recommandation du conseil de programme et son adoption par la Commission des études

Selon le doyen, il est difficile de mettre en œuvre cette disposition en raison de l'autonomie des responsables de programme.

Cela s'est avéré non nécessaire, et c'est l'AGEEFEP qui fait l'appel de candidatures, à la demande et en collaboration avec le responsable de programme.

C'est la procédure actuellement utilisée.

Cela reste à faire.

Cette procédure a été mise en œuvre. Depuis le printemps dernier, chaque fois que nous transmettons au responsable de programme le nom des nouveaux représentants étudiants, nous demandons de recevoir copie de tous les documents des rencontres.



RÉSOLUTION

5 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP profite de toutes les occasions qui lui seront offertes pour revendiquer les améliorations suivantes du régime des prêts et bourses :

1. Le relèvement des barèmes de l'aide financière afin qu'ils aient pour base le seuil du faible revenu avec indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation.
2. L'élimination, dans le calcul de l'aide consentie à une personne qui retourne aux études, du revenu qu'elle a gagné dans l'année antérieure.
3. L'exclusion du calcul de l'aide de la pension alimentaire, des allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que de la contribution du conjoint.

RÉSOLUTION

6 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, la répartition suivante des fonds disponibles : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le document du congrès fait état des bonifications récentes de l'aide financière.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

La répartition prévue a été respectée au cours de ces deux années.



RÉSOLUTION

7 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2015-2016 et 2016-2017 :

1. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
2. L'association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF),
3. L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
4. Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA)

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son appui au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF).

RÉSOLUTION

8 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de concevoir et de proposer aux instances appropriées la création d'autres baccalauréats avec appellation (BACCAP), en particulier dans le domaine de la communication et du travail.

RÉSOLUTION

9 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de concentrer le plus de cours possible du samedi au Pavillon 3200 Jean-Brillant, à compter du mois de janvier 2017, ce qui nous permettrait de mettre en œuvre un projet pilote d'ouverture de La Brunante le samedi.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Cela a été fait.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Un deuxième BACCAP est en négociation.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Il y a en effet une concentration plus importante des cours de la FEP dans ce Pavillon, mais, pour l'instant, le nombre d'étudiants semble insuffisant pour assurer la rentabilité des opérations le samedi.





Affaires politiques et affaires relatives aux études





« Pour des DESS à la FEP »

La transformation institutionnelle

Une nouvelle Charte

Il y a un peu plus de un an, l'Université de Montréal a lancé une opération de transformation institutionnelle qui nécessite de moderniser sa Charte et ses Statuts. Comme tous les autres partenaires de l'établissement, l'AGEEFEP a participé aux travaux de révision de la Charte, qui ont comporté 18 rencontres de trois à quatre heures chacune. Elle sera aussi présente dans les discussions pour réécrire les Statuts.

En ce qui concerne la Charte, l'Université a fait face dès le départ à une très forte opposition de la communauté universitaire, qui a vu dans la proposition mise sur la table une volonté de centraliser le pouvoir au Conseil de l'Université et au rectorat, au détriment de la tradition de collégialité dans la gouvernance de l'établissement. Les irritants portaient principalement sur le rôle du Conseil de l'Université, de l'Assemblée universitaire et de la Commission des études ainsi que sur le processus de nomination du recteur.

L'irritant majeur tenait toutefois au fait que l'Assemblée universitaire a reçu le projet de modification de la Charte au début de janvier 2017 et qu'elle devait terminer ses travaux sur les modifications au plus tard le 8 février. La majorité des membres de l'A.U. n'ont pas apprécié un délai aussi court pour traiter d'un sujet aussi important. L'Université a finalement levé la date butoir du 8 février initialement fixée pour déposer au gouvernement le projet de modification de la Charte. Il n'a pas fixé une nouvelle date butoir, mais il a exprimé le souhait que ce soit fait au mois de mai, ce qui a effectivement été le cas.

À ce moment, chacun croyait que la question de la Charte avait été résolue à la satisfaction de tous. Ce n'est pas le cas, car en septembre l'Assemblée universitaire (A.U.) a constaté que le projet de Charte soumis au gouvernement n'était pas conforme à l'entente conclue au printemps sur un point très important, la formule d'amendement de la Charte.

Avec l'accord du recteur, l'A.U. avait voté le 15 mai la proposition suivante : « *Tout projet d'amendement de la Charte, émanant de l'Université de Montréal, se fait d'un commun accord entre le conseil et l'assemblée, suivant un calendrier déterminé conjointement.* »

Le Conseil de l'Université, l'instance suprême dans l'établissement, en a décidé autrement et le libellé de la clause remodelée se lit comme suit : « *Toute modification à la présente charte sera faite sur recommandation du Conseil de l'Université avec la participation de l'assemblée universitaire et de la communauté universitaire.* »

D'un « *commun accord entre le conseil et l'assemblée* », on est passé à une « *participation de l'assemblée universitaire et de la communauté universitaire* ». Dès lors, on ne parle plus d'un pouvoir décisionnel de l'A.U., mais plutôt d'une consultation.

De nombreux membres de la communauté universitaire sont outrés que le Conseil de l'Université



ait annulé unilatéralement une entente en bonne et due forme, et chaque groupe est invité à le faire savoir au gouvernement du Québec, particulièrement à la Commission parlementaire qui entendra les parties. C'est le gouvernement qui aura le dernier mot en la matière.

À la réunion de l'A.U. tenue le 11 septembre dernier, plusieurs intervenants ont souligné que l'initiative unilatérale du Conseil de l'Université contribue à une perte de confiance de la communauté à l'endroit de la direction.

Cela dit, d'autres points de l'entente ont été respectés. Ainsi, le projet initial entendait laisser au Conseil de l'Université l'entière discrétion pour la nomination du recteur; il a été finalement convenu que l'Assemblée universitaire créera un comité qui consultera la communauté universitaire. Dans le cas des vice-recteurs, c'est le recteur qui recommandera leur nomination au Conseil de l'Université; l'A.U. n'en sera qu'informée.

En ce qui concerne la nomination des doyens, le conseil de la faculté concernée ne tiendra plus de vote indicatif, mais un comité entendra les personnes et les groupes qui le souhaiteront. Un étudiant fera partie de ce comité.

Notons aussi que la nouvelle charte fait une plus grande place aux diplômés de l'Université dans les différentes instances, ce que la communauté universitaire voit d'un bon œil.

Proposition 1:

Considérant que la transformation institutionnelle de l'UdeM requiert une modernisation de sa Charte;

considérant qu'au terme de négociations, l'Assemblée universitaire et la direction de l'UdeM en étaient venus à une entente sur le projet de renouvellement de la Charte présenté en mai dernier au gouvernement du Québec;

considérant que le Conseil de l'Université a modifié unilatéralement la clause de cette entente qui porte sur le mécanisme d'amendement de la Charte;

considérant que cette modification enlève à l'Assemblée universitaire tout pouvoir réel sur le mécanisme d'amendement.

Il est proposé que l'AGEEFEP participe à la Commission parlementaire qui étudiera le projet de la nouvelle Charte de l'Université et qu'elle plaide pour le maintien de la clause prévoyant que « *tout projet d'amendement de la Charte, émanant de l'Université de Montréal, se fait d'un commun accord entre le Conseil et l'Assemblée, suivant un calendrier déterminé conjointement* ».

La refonte des Statuts

Si la Charte constitue la loi fondamentale régissant l'Université, ce sont les Statuts qui en dictent les modalités d'application. Le diable étant dans les détails, l'opération risque d'être délicate. Pour l'AGEEFEP, il y a un enjeu majeur : la possibilité pour la Faculté de l'éducation permanente d'offrir des programmes de DESS interdisciplinaires à caractère professionnel.



Les choses ont pourtant bien mal commencé, car on ne prévoyait au départ qu'un seul siège pour les étudiants dans le Groupe de travail constitué par le Conseil de l'Université pour revoir les Statuts. L'AGEEFEP a évidemment protesté et, avec l'appui du recteur, le Comité de gouvernance du Conseil a accepté de créer un deuxième siège étudiant.

La FEP limitée au premier cycle

Il était impensable que l'AGEEFEP soit exclue du Groupe de travail, auquel elle demande de rayer l'alinéa a) de l'article 29.09A des Statuts la mention qui limite l'activité de la FEP au premier cycle. L'élimination de cette restriction permettrait à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes de DESS interdisciplinaires à caractère professionnel.

Cette question est au cœur du mémoire que l'Association a présenté le mois dernier au Groupe de travail et à la direction de l'Université. Le mémoire reprend notamment les données et conclusions du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue à l'Université de Montréal (mars 2010), dont le président était M. Raymond Lalande, alors vice-recteur adjoint aux études. La sixième recommandation du Rapport porte spécifiquement sur l'ouverture de la FEP aux études supérieures et elle se lit comme suit :

« Permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de DESS et des microprogrammes de 2e cycle, multidisciplinaires, répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice. »

Dans le mémoire qu'elle a présenté dans le cadre de la transformation institutionnelle, la Faculté de l'éducation permanente a elle aussi rappelé la recommandation du Rapport Lalande et affirmé *« qu'elle ne peut toujours pas remplir pleinement son mandat, puisque bien servir sa population étudiante suggérerait le développement de programmes aux études supérieures »*, ce qui passe par la modification de l'article 29.09A des Statuts. La FEP précise à ce propos qu'un étudiant sur trois a déjà un baccalauréat ou un diplôme de 2e ou de 3e cycle. Il s'agit d'une clientèle susceptible d'être intéressée par des programmes de DESS, sans parler de l'attrait que pourraient exercer de tels programmes sur une nouvelle clientèle

Toujours dans son mémoire, l'Association soulève un autre point, soit l'article des Statuts qui stipule que les trois représentants étudiants nommés au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente doivent être des *« étudiants réguliers »* de la Faculté, ce qui exclut les étudiants libres. Or, ceux-ci sont membres à part entière de l'Association et ils devraient bénéficier des mêmes droits que tous les autres membres, y compris celui de représenter leur association. D'ailleurs, cette restriction n'existe pas au Conseil de la Faculté des arts et des sciences, l'article des Statuts précisant dans ce cas que sont membres du Conseil *« trois étudiants nommés par le Conseil représentant les étudiants »*.

Le mémoire aborde aussi diverses questions, dont les modalités présidant à la nomination du recteur et des doyens, ainsi que la création de postes de *« professeurs enseignants »*, comme il en existe dans plusieurs autres universités, soit des personnes qui ont bel et bien le titre de professeurs, mais sans l'obligation d'effectuer de la recherche. Une telle mesure lèverait un obstacle important aux études supérieures à la FEP, mais elle se heurte au départ à une forte opposition des syndicats.



Pour donner du poids politique à ces revendications, les étudiantes et les étudiants de la FEP ont été invités à signer une pétition au cours de la tournée des classes qui a précédé le congrès. Un courriel a aussi été transmis à tous nos membres pour permettre à ceux et celles qui étudient à distance, ou qui étaient absents au moment où un représentant est passé dans leur classe, d'ajouter leur nom à la pétition.

Proposition 2:

1. De réitérer la proposition adoptée par l'assemblée générale tenue en novembre 2016, à savoir que, dans le cadre de la refonte des Statuts de l'Université de Montréal, l'AGEEFEP revendique de rayer de l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts la mention « *qui ne concernent que le premier cycle* », afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes de DESS répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.
2. De retirer de l'article 29.09e) la mention « *propres au premier cycle* » qui concerne les normes pédagogiques.

Modification de l'article 17 du Règlement des études du premier cycle

Un recours juridique

À l'instigation de la direction de l'Université, en particulier du Registrariat et du Secrétariat général, la Commission des études (COMET) a adopté en décembre 2014 une nouvelle version de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les conditions d'obtention des baccalauréats par cumul de programmes. Ces nouvelles dispositions sont entrées en force à peine trois semaines plus tard, le 1^{er} janvier 2015. À cette date, ni les étudiantes et étudiants ni même le personnel de la Faculté n'en avaient alors été informés.

Ces nouvelles dispositions sont plus contraignantes sur les trois points suivants :

- Sur les 90 crédits requis pour obtenir un baccalauréat par cumul, 30 doivent être obtenus à l'UdeM. De plus, et c'est là une nouveauté, un minimum de 15 autres crédits doivent provenir de l'UdeM, de Polytechnique Montréal ou de HEC Montréal. Obtenir 15 autres crédits qui n'ont pas nécessairement de lien avec les 90 crédits déjà cumulés constitue une dépense importante, sans parler de l'investissement en temps. L'État y perd lui aussi puisqu'il versera à l'Université la subvention pour ces cinq cours.
- Il ne doit pas s'écouler plus de 10 ans entre l'obtention du premier et du dernier diplôme de mineure, de majeure ou de certificat. Cette limite de temps n'existait pas antérieurement.
- Une fois qu'elle correspond aux règles pour obtenir un baccalauréat, une personne dispose d'une période maximale de deux ans pour demander l'émission de son diplôme. Cette limite de temps n'existait pas antérieurement. Dans le réseau universitaire, l'UdeM est à notre connaissance le seul établissement à avoir édicté une telle règle. Pour éviter que d'autres personnes se trouvent dans la même situation, la FEP envoie maintenant un avis à tous ceux et celles qui ont réuni les conditions pour obtenir leur baccalauréat.



Tant l'AGEEFEP que la FEP et l'ombudsman de l'Université reconnaissent le droit de l'Université de modifier le Règlement des études, mais personne ne comprend la précipitation avec laquelle l'Université a modifié l'article 17 puisqu'un comité de la Commission des études, qui n'a pas été consulté sur cette question particulière, avait entrepris à ce moment de réviser l'ensemble du Règlement des études de premier cycle. Quelle était l'urgence ? Aucune explication n'a été fournie à ce sujet.

Alors qu'elles sont directement touchées par ces nouvelles mesures, ni notre Faculté ni l'AGEEFEP n'ont été consultées au préalable.

Les conséquences sont dramatiques pour plusieurs dizaines d'étudiantes et d'étudiants qui s'attendaient en toute bonne foi d'obtenir leur baccalauréat, mais qui en sont privés, avec toutes les conséquences négatives que cela comporte, entre autres, sur leur cheminement de carrière. C'est notamment le cas d'infirmières en exercice qui, faute de baccalauréat, n'ont pas accès à des postes requérant un tel diplôme, une perte de revenu de plusieurs milliers de dollars par année. Dans tous les cas règne un sentiment de frustration après avoir consacré en vain tant de temps, d'efforts et d'argent à leurs études.

Cela dit, les vives protestations ont tout de même incité la COMET à créer un comité qui a revu les dossiers des baccalauréats refusés. Après presque un an de délibérations, le Comité a indiqué avoir étudié 56 dossiers; au terme de l'exercice, 29 personnes ont obtenu leur baccalauréat et le refus a été maintenu dans 27 dossiers. Les personnes qui ont finalement obtenu leur baccalauréat ont bénéficié de l'un ou l'autre des quatre dispositions suivantes :

- Initialement, il fallait avoir cumulé 60 crédits à la fin du trimestre d'automne 14; ce nombre a été ramené à 57 crédits.
- Initialement, il fallait être inscrit à un cours au trimestre d'automne 2014; on a finalement inclus le trimestre d'hiver 2015.
- Initialement, les mesures transitoires prenaient fin à l'automne 2016; la date limite a été reportée à l'hiver 2017.
- Toutes les personnes qui avaient une confirmation écrite confirmant leur admissibilité au baccalauréat selon les anciennes règles ont obtenu leur diplôme.

Mme Béliveau a par ailleurs remis à M Sylvain un document qui ressemble en tous points à un diplôme, sauf que le mot « *attestation* » remplace le mot « *baccalauréat* ». À compter de maintenant, ce document sera offert à toutes les personnes qui ont obtenu 90 crédits par cumul de programmes, mais qui ne sont pas admissibles au baccalauréat. La question est la suivante : quelle est la valeur de cette attestation dans le marché du travail ou pour l'admission aux études supérieures ? Il faudra voir, mais en aucun cas cette attestation n'équivaut à un diplôme. L'avocate de l'Association, elle, s'est gaussée de cette initiative.

L'AGEEFEP a aussi écrit une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, pour l'informer du problème. Dans les jours suivants, une attachée politique de la ministre a communiqué avec le président de l'Association. Cette personne a fait preuve d'empathie pour les étudiantes et étudiants concernés; sans surprise, elle a toutefois indiqué que la ministre ne



pouvait intervenir en raison de l'autonomie des universités.

Tout comme elle l'avait fait l'année précédente, l'ombudsman de l'UdeM est revenue sur cette question dans son rapport 2015-2016, où elle écrit ceci :

« Le problème réside selon nous d'abord dans l'application des nouvelles règles d'octroi, en l'absence complète de préavis aux étudiants en cours de cheminement et aux diplômés. Alors que les anciennes règles étaient beaucoup moins contraignantes, ne prévoyant par exemple aucun délai pour faire une demande de grade par cumul après l'obtention des 90 crédits requis, et n'imposait pas de limite de temps entre l'obtention du premier et du dernier diplôme, il aurait été juste, raisonnable et respectueux, à nos yeux, d'aviser tous les candidats potentiels à ce diplôme, par tout moyen de communication nécessaire, de la possibilité de s'en prévaloir de manière exceptionnelle, dans un délai précis avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles. »

Dans le même esprit, elle ajoute : *« D'autre part, plusieurs membres des personnels ont appris tardivement les nouvelles règles adoptées en décembre 2014. Ce faisant, des informations erronées ont été transmises en toute bonne foi à des étudiants, les amenant à penser à tort qu'ils étaient admissibles au diplôme, alors qu'ils ne l'étaient plus en vertu des nouvelles règles. Certains d'entre eux ont pris des mesures exceptionnelles pour compléter les 90 crédits requis, pour se voir refuser, en bout de la ligne, l'accès au baccalauréat malgré les représentations qui leur avaient été faites. »*

L'ombudsman formule trois recommandations, que l'AGEEFEP endosse sans réserve :

- *« Que la clause transitoire prévue à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle soit revue afin de permettre à tout diplômé ayant cumulé les 90 crédits requis pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul, et à tout étudiant étant en mesure de compléter les exigences nécessaires pour ce diplôme dans un délai raisonnable, à être déterminé, d'en faire la demande et de l'obtenir si les résultats académiques le permettent. »*
- *« Que la clause transitoire prévue à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle soit revue afin de proroger de manière raisonnable les délais prévus pour faire une demande de baccalauréat par cumul en vertu des anciennes règles, ainsi que les délais de l'entrée en vigueur définitive de l'article modifié ». À cet égard, l'AGEEFEP a proposé que la clause transitoire soit prolongée jusqu'en janvier 2018, ce qui aurait évité tous les problèmes. L'Université a cependant rejeté cette demande.*
- *« Qu'une campagne d'information massive soit menée à l'intention des candidats potentiels au baccalauréat par cumul, qu'ils soient étudiants ou diplômés, par tout moyen de communication nécessaire, les informant des nouvelles règles d'octroi du diplôme prévues à l'article 17, des règles transitoires applicables et des délais pour s'en prévaloir. »*

À moins d'un improbable revirement de dernière minute, les recommandations de l'ombudsman ne seront pas appliquées. L'Association n'a plus d'autre choix : au moment d'écrire ces lignes, à la fin de l'été, notre avocate s'apprêtait à présenter en Cour supérieure une « *demande introductive d'instance et demande d'injonction permanente* » comportant les principaux éléments suivants :

- Ordonner à la registraire d'émettre, au nom de l'UdeM, les baccalauréats aux demandeurs.
- Condamner l'UdeM à verser aux demandeurs des sommes variant selon le cas de 1 000 \$ à



7 000 \$, avec intérêts, à titre de dommages moraux pour le stress, troubles et inconvénients qu'ils ont subis, pour abus de droit contractuel, de dommages matériels liés à l'obligation de suivre cinq autres cours pour obtenir leur baccalauréat et de salaire perdu.

Plus de 19 étudiantes et étudiants sont inclus dans la procédure. Elle sera coûteuse, longue et à l'issue incertaine, mais l'AGEEFEP ne pouvait rester les bras croisés devant la pire injustice à laquelle ses membres font face depuis sa fondation. C'est d'ailleurs pour faire face à ce genre de situation que l'Association a créé son Fonds de défense juridique il y a plus de 20 ans. C'est à même ce fonds que seront payés tous les frais encourus dans cette cause.

L'Université de Montréal a la réputation de ne pas faire de quartier dans les procédures judiciaires et d'utiliser tous les recours possibles. Advenant que la Cour supérieure nous donne raison, il faut donc prévoir que l'Université portera la cause en appel et qu'il serait illogique de nous récuser. Qu'advient-il si elle rejette notre demande ? Porterons-nous la décision en appel ? Il appartiendra au Conseil de direction d'évaluer les motifs du refus et d'agir en conséquence.

Proposition 3 :

Considérant que, le 14 décembre 2014, la Commission des études (COMET) a modifié sans préavis l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les règles d'octroi des baccalauréats par cumul de programmes;

considérant que la COMET a procédé à cette modification sans même en informer le Comité de la COMET qui planchait à ce moment sur une réforme de l'ensemble du Règlement des études de premier cycle;

considérant que la COMET n'a fourni aucune justification sur l'urgence de modifier l'article 17;

considérant que la population étudiante et le personnel de la Faculté n'ont nullement été informés des nouvelles règles dans un délai raisonnable;

considérant que la COMET n'a tenu aucun compte des nombreuses représentations de l'AGEEFEP, de la FEP et de l'ombudsman à ce sujet;

considérant que de nombreux étudiants et étudiantes de la FEP et de la Faculté des arts et des sciences sont injustement privés du baccalauréat qu'ils convoitaient;

considérant que l'AGEEFEP dispose d'un Fonds de défense juridique pour faire face à ce genre de situation.

Il est proposé que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP continue à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.



La campagne « *Sans oui, c'est non* »

Initialement conçue à l'UdeM en 2014, la campagne « *Sans oui, c'est non* » s'étend maintenant à l'ensemble du réseau collégial et universitaire. Le 21 août dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, était d'ailleurs dans notre établissement pour lancer une Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur. Sur une période de cinq ans, une somme de 23 millions \$ sera consacrée à cette fin.

La stratégie comporte six axes d'intervention : la sensibilisation, la prévention et le développement des connaissances; le traitement des dévoilements et des plaintes; l'accompagnement des personnes et l'obligation d'agir; la sécurité des personnes; la concertation et l'encadrement.

À l'UdeM, c'est le Bureau d'intervention en matière de harcèlement qui est responsable de la campagne.

L'AGEEFEP entend faire la promotion de la campagne sur son site web ainsi que dans l'agenda, et elle demandera à la direction de la FEP d'utiliser à cette même fin ses moyens de communication, dont son site web.

Proposition 4:

Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de participer à la promotion de la campagne « *Sans oui, c'est non* » en utilisant ses moyens et ses outils de communication, dont son site web et ses séances d'accueil des nouveaux étudiants.

Des revendications des étudiants montréalais sur le transport en commun et le logement

La conférence régionale des étudiants montréalais (CRÉM), à laquelle participe l'AGEEFEP, porte plusieurs revendications, particulièrement dans les domaines du transport en commun et du logement.

Dans le premier cas, le trimestre d'automne a débuté avec l'entrée en force d'une mesure attendue depuis plus de 10 ans : dorénavant, les étudiantes et les étudiants à plein temps âgés de plus de 25 ans sont admissibles au tarif réduit de la Société des transports de Montréal (STM) qui est de 49,75 \$, comparativement à 83 \$ pour le tarif régulier. Jusqu'à cette année, seuls les moins de 25 ans bénéficiaient du tarif réduit.

La CRÉM n'entend pas en rester là et elle revendique que les étudiants à temps partiel puissent aussi profiter de cette mesure. Elle demande également le prolongement de la ligne bleue du métro.

Toujours dans le domaine du transport, les étudiants montréalais plaident pour une harmonisation des services de la STM, de la Société de transport de Laval et du Réseau de transport de Longueuil. L'harmonisation devrait porter sur les tarifs, les horaires et les heures de fermeture des lignes.

Dans le domaine du logement, la CRÉM préconise la construction de logements étudiants



abordables et elle invite la Ville de Montréal à intégrer l'itinérance étudiante dans le prochain plan d'action municipal. Dans la métropole, l'itinérance toucherait jusqu'à 5 % des étudiants.

Proposition 5:

Considérant que l'AGEEFEP participe aux activités de la Conférence régionale des étudiants montréalais (CRÉM);

Considérant que l'AGEEFEP adhère à plusieurs des revendications de la CRÉM sur le transport en commun et le logement étudiant.

Il est proposé que l'AGEEFEP appuie particulièrement les revendications suivantes de la CRÉM :

1. L'admissibilité des étudiantes et des étudiants à temps partiel au tarif réduit de la Société des transports de Montréal (STM).
2. L'harmonisation des tarifs, des horaires et des heures de fermeture des lignes de la STM, de la Société de transport de Laval, du Réseau de transport de Longueuil et des trains de banlieue.
3. La construction de logements étudiants abordables et l'inclusion de l'itinérance étudiante dans la prochain plan d'action de la Ville de Montréal.

Des activités para académiques

Le cycle des conférences

Au trimestre d'automne 2016, l'Association a inauguré le « *Cycle des conférences* », qui comporte en principe quatre conférences par année, deux au trimestre d'automne et deux au trimestre d'hiver. Ces conférences ont toutes un lien avec l'un, l'autre ou plusieurs programmes d'études de la FEP. Les conférences de la dernière année ont porté sur les thèmes suivants :

- La première de ces conférences a eu lieu le 1er octobre et elle avait pour thème « *La justice réparatrice : entre mythe et réalité. Une vraie solution ou un programme trop ambitieux ?* ».
- La deuxième conférence, le 21 octobre, portait sur le sujet suivant « *Les types d'attachement : Communication préverbale et petite enfance* ».
- La troisième conférence, qui a eu lieu le 8 février dans le cadre de la Semaine interculturelle de l'UdeM, avait comme thème « *Le racisme systémique* ».
- La quatrième conférence a pris la forme d'une table ronde, dans le cadre de la Semaine du français, et les débats ont porté sur « *L'usage du français dans le cinéma* ». Elle suivait la dictée Émile-Ollivier.

La participation à chacune de ces quatre conférences a démontré leur pertinence et le projet se poursuit pendant l'année en cours.



La dictée Émile-Ollivier

Depuis quelques années, l'AGEEFEP célèbre la Semaine du français en invitant ses membres à la dictée Émile-Ollivier. La popularité de l'événement ne se dément pas d'année en année.

L'édition 2017 de l'événement a eu lieu le 18 mars dernier et de nombreux prix ont été remis aux participants.

Notons aussi que nous bénéficions pour cette activité de l'étroite collaboration, à titre bénévole, de M. Guy Connolly, chargé de cours au Certificat en traduction et spécialiste de la révision de texte, et de son équipe, tous des étudiants de la FEP inscrits dans son cours de révision de texte. M. Connolly, un collaborateur de longue date de l'AGEEFEP, est le fondateur des Services d'édition Guy Connolly, une firme réputée en la matière. L'AGEEFEP est consciente de l'apport important de M. Connolly à l'événement et elle l'en remercie.

Proposition 6:

Il est proposé que le congrès remercie M. Connolly de sa collaboration et sa contribution au succès de la dictée Émile-Ollivier et à la Table ronde.

Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE FAECUM-AGEEFEP-UdeM)

Chaque trimestre, l'Association transmet un courriel à ses membres pour les informer de la possibilité de se retirer de cette cotisation de 35 \$, mais explique l'importance de contribuer pour ceux qui en ont les moyens. Une tranche de 25 % des contributions de nos membres au FAVE est versée dans le FAVE FAECUM-AGEEFEP-UdeM, auquel contribuent les étudiants de toutes les autres facultés.

L'AGEEFEP dispose d'un siège au comité de gestion de ce FAVE et elle peut aussi y obtenir des subventions pour différents projets, ce qui s'est produit souvent au cours des dernières années.

En 2016-2017, une somme de 12 000 \$ a été accordée pour l'aménagement du bureau du gérant de La Brunante, une somme de 15 000 \$ pour l'organisation du colloque sur la santé intégrative, une somme de 3 000 \$ pour l'aménagement d'une salle de conférence à l'AGEEFEP et une somme de 950 \$ pour l'achat d'un ordinateur pour La Brunante.

Le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM

L'autre tranche de 75 % est versée au Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM. Au début de l'année financière 2017-2018, le 1er mai, une somme de 160 000 \$ était disponible pour distribution.

Depuis la création du Fonds, en 2009, c'est invariablement une somme de 100 000 \$ qui a été distribuée annuellement aux étudiantes et aux étudiants de notre Faculté, soit 75 000 \$ pour des bourses d'accessibilité aux études auxquelles sont admissibles les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits, 15 000 \$ en aide financière pour les stages, congrès et colloques et 10 000 \$ pour les espaces consacrés à la vie étudiante.



En raison de l'importance de la somme disponible cette année, le comité a estimé qu'il était approprié d'augmenter de 75 000 \$ à 100 000 \$ la somme consacrée aux bourses en 2017-2018, ce qui permettra d'accorder une cinquantaine de bourses variant de 1 000 \$ à 2 500 \$. En raison de son expertise en la matière, c'est le Service des bourses des Services aux étudiants qui traite les demandes de bourses.

Rappelons que quatre personnes gèrent ce Fonds FAVE, soit deux de l'AGEEFEP, une de la FEP et une de l'UdeM.

Proposition 7:

Il est proposé :

1. Que l'AGEEFEP demande au Comité FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM de reconduire, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.
2. Qu'en cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

La FAEUQEP

En collaboration avec l'Union des étudiants du Québec (UEQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la direction de l'aide financière aux études ainsi que des conseillers politiques de la ministre de l'Enseignement supérieur, la FAEUQEP a participé aux négociations sur l'utilisation d'une somme de 80 millions \$ provenant du gouvernement fédéral, somme qui s'ajoute à l'aide financière aux études.

La Fédération a convaincu ses interlocuteurs de ne pas oublier les étudiants à temps partiel. Ainsi, 11 000 chefs de famille monoparentale et des personnes handicapées qui étudient à temps partiel, mais qui sont réputés à plein temps aux fins de l'aide financière, recevront en moyenne une bourse majorée de 994 \$ par année. Le coût de cette mesure est de 11,2 millions \$.

Le programme d'aide financière pour les études à temps partiel bénéficie d'une autre mesure, soit le relèvement des seuils de revenu à partir desquels ces étudiants sont admissibles à des prêts. Pour une personne seule, le seuil passe de 35 000 \$ à 50 000 \$; pour une personne avec conjoint, de 50 000 \$ à 65 000 \$. Le coût de cette mesure est de 2 millions \$.

La plus grosse part de l'enveloppe, soit 69 millions \$, dont 65 millions \$ en bourses, est consacrée aux frais de subsistance des étudiants à plein temps. Plus de 146 000 personnes recevront ainsi de 470 \$ à 500 \$ de plus par année en bourses.

Plus modeste, car elle coûtera 200 000 \$, mais néanmoins fort bienvenue, une autre mesure permettra à 250 autochtones qui étudient loin de leur milieu d'origine de retourner dans leur famille par avion pendant la semaine de relâche aux trimestres d'automne et d'hiver. À ce jour, ces étudiants n'avaient droit qu'à un aller-retour payé aux Fêtes de Noël et à la fin de l'année.



On n'a pas oublié les étudiants-parents qui vivent avec un enfant souffrant d'un grave handicap. Ces étudiants-parents qui étudient à temps partiel sont réputés à plein temps, mais jusqu'à maintenant, cet avantage prenait fin lorsque leur enfant atteignait 21 ans. Cette limite d'âge est levée.

Par ailleurs, dans les règles actuelles, une personne qui a terminé ses études et qui a contracté une dette d'études peut en différer le remboursement si elle gagne moins de 20 000 \$ par année ; cette somme est portée à 25 000 \$.

Au cours de la conférence de presse où la ministre Hélène David, a dévoilé ces mesures, le président de l'AGEEFEP et vice-président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain a rappelé que la Fédération a été à l'origine de la création du programme d'aide aux études à temps partiel, il y a une quinzaine d'années, et qu'elle n'a cessé depuis lors de revendiquer des bonifications de ce programme. M. Sylvain s'est aussi félicité de la collaboration entre les fédérations étudiantes qui a mené à cette entente très satisfaisante.

Programme de bourses pour les études à temps partiel

Cela dit, la Fédération considère toujours qu'il serait pertinent d'ajouter des bourses au Programme d'aide financière aux études à temps partiel. À la demande de la Fédération, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) a mené une étude sur la condition socio-économique des étudiants à temps partiel, et l'étude a conclu qu'il existe bel et bien un besoin de bourses. La Fédération et l'Union des étudiants du Québec se sont mises d'accord pour qu'une tranche de 6 \$ millions de l'enveloppe de 80 millions \$ soit consacrée à cette fin. Ce qu'on ignorait jusqu'à ce moment, c'est que la loi sur l'aide financière ne permet pas le versement de bourses aux étudiants à temps partiel. L'AGEEFEP demandera donc à la FAEUQEP d'entreprendre les démarches pour amender la loi.

Proposition 8:

Considérant que l'AGEEFEP demande depuis plusieurs années que le régime d'aide financière pour les études à temps partiel, qui ne comporte que des prêts, soit enrichi d'un volet de bourses;

considérant que la Loi sur l'aide financière ne permet pas d'accorder des bourses aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel;

considérant que les étudiants à temps partiel contribuent à la caisse du Régime de l'aide financière aux études;

considérant que la non-accessibilité aux bourses constitue une iniquité, qui lèse les étudiants;

Il est proposé que l'AGEEFEP donne le mandat à la FAEUQEP de revendiquer une modification de la Loi sur l'aide financière afin de permettre le versement de bourses aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel.



Nos affiliations

Très tôt dans son histoire, l'AGEEFEP a souhaité se joindre à d'autres groupes d'étudiants adultes ainsi qu'à divers organismes spécialisés en éducation des adultes. Ces affiliations poursuivent un double objectif, soit d'approfondir les connaissances de l'Association dans le vaste champ de l'éducation des adultes et nous joindre à d'autres adultes pour promouvoir leurs intérêts et leurs droits.

De plus, l'Association participe au réseau national et international des organismes engagés en éducation des adultes. Les réflexions de ces organismes spécialisés contribuent à nourrir notre réflexion sur les enjeux de l'éducation des adultes.

C'est là le sens des propositions de renouvellement des affiliations de l'Association.

Propositions d'affiliation

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)

Il est proposé de renouveler l'adhésion de l'AGEEFEP à la FAEUQEP pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son appui au Mouvement québécois des adultes en formation au cours des années 2017-2018 et 2018-2019.

Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA)

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

La santé mentale des étudiantes et des étudiants

Une étude réalisée il y a environ deux ans a fait état d'une prévalence significative de problèmes de santé mentale dans la communauté étudiante de l'UdeM. Pour faire face à la situation, l'Université, et plus particulièrement le Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP), ont adopté plusieurs mesures, dont les suivantes :



La création d'un comité de prévention du suicide. À compter de cet automne, le comité organisera des conférences grand public et des ateliers en petits groupes visant à mieux détecter les étudiants à risque.

À la Faculté de droit, un programme de pairs-aidants a été mis sur pied et il a fort bien fonctionné si bien qu'il serait intéressant qu'il s'étende à d'autres facultés intéressées.

Plusieurs ressources ont été ajoutées au Service de la consultation psychologique. Le nombre de consultations est ainsi passé de 10 464 en 2015-2016 à 11 526 en 2016-2017. On note aussi une diminution du temps d'attente pour obtenir une consultation.

Un programme est aussi en voie de création pour réduire le stress et l'anxiété grâce à diverses activités comme la pleine conscience, l'activité physique, la nutrition, le yoga, la communication non violente, la méditation, etc.

Un nouveau volet du Service de persévérance aux études

Dès sa création et pendant plusieurs années, l'AGEEFEP a martelé que les Services aux étudiants (SAÉ) avaient été conçus pour des jeunes en formation initiale et qu'il fallait les adapter aux besoins particuliers des étudiantes et des étudiants adultes.

C'est dans cette perspective que, au terme de délicates négociations, l'Association a obtenu il y a quelques années une enveloppe budgétaire annuelle de 200 000 \$ pour financer un Service de persévérance aux études et un Service de reconnaissance des acquis expérientiels à la FEP.

En 2016-2017, au terme d'une autre négociation, cette enveloppe a été bonifiée de 100 000 \$ pour ajouter au Service de persévérance aux études un volet d'accompagnement des nouveaux étudiants et étudiantes.

La nature de ce dernier se résume ainsi : recruter des étudiantes et des étudiants qui sont relativement avancés dans leur cursus d'études à la FEP et en faire des accompagnateurs des nouveaux venus. L'objectif ? Intervenir au tout début des études, car il est maintenant connu que le premier trimestre et même les quelques premières semaines sont cruciales pour la persévérance.

Les accompagnateurs recrutés, qui sont rémunérés, ont répondu à un appel de candidatures comportant deux exigences : avoir complété un minimum de sept cours dans leur programme et posséder une expérience de soutien. Ils ont essentiellement pour tâche « d'informer, de renseigner et de référer selon le cas les étudiants vers les ressources les plus appropriées compte tenu de leur situation et de leur questionnement », comme le souligne le rapport du responsable du projet, M. Pierre Cantin.

Cela est plus complexe qu'il n'y paraît, car les questions que se posent les nouveaux venus portent sur une vingtaine de sujets, allant des règles administratives aux ressources financières en passant par l'information scolaire, le cheminement dans les études, le fonctionnement du guichet étudiant, la reconnaissance des acquis, etc. C'est pour répondre adéquatement à ces questions que les accompagnateurs ont reçu une formation et rencontré les responsables de nombreux services.



Le service dispose aussi d'une page sur Studium où les étudiantes et les étudiants peuvent clavarder et poser des questions aux animateurs sur toutes les facettes de la vie à l'Université.

Au trimestre d'automne 2016, l'activité d'accompagnement concernait 735 étudiants répartis dans 10 cours et trois programmes; l'équipe d'accompagnateurs comptait huit personnes, mais deux d'entre elles ont démissionné. Au trimestre d'hiver, la couverture s'est étendue à 1910 étudiants et 35 cours dans 10 programmes. Au trimestre en cours, cette couverture touche tous les cours de tous les programmes. Outre les campus de Laval et de Longueuil, l'opération est menée dans les pavillons 3200 Jean-Brillant, Marguerite d'Youville, Marie-Victorin et Claire McNicoll.

Le Service de reconnaissance des acquis

Le service de reconnaissance des acquis expérientiels (RAC) de la FEP existe depuis janvier 2014.

Avec les ans, le Service est mieux connu des étudiantes et des étudiants. Depuis 2014, 332 dossiers ont été traités et on dénombre 231 dossiers en activité. Dans ce dernier cas, il s'agit de personnes qui ont entrepris la démarche pour faire reconnaître leurs acquis, mais qui ne l'ont pas encore complétée. Au cours de l'été dernier, 18 nouveaux dossiers ont été traités et, depuis le début du trimestre d'automne, entre quatre et six nouveaux dossiers sont ouverts chaque mois.

Sur la centaine de dossiers terminés, 82 personnes ont obtenu des exemptions; dans 18 cas, il y a eu refus. Le taux de succès est donc élevé. En moyenne, les candidats à la RAC demandent de se faire reconnaître 2,5 cours. Une personne, qui étudie en toxicomanies, s'est fait reconnaître quatre cours.

Deux voies sont offertes aux personnes intéressées, le portfolio, qui requiert en moyenne une vingtaine d'heures de travail pour chaque cours. La grande majorité des candidates et des candidats optent pour cette voie.

Il y a aussi la possibilité de se soumettre à une épreuve de vérification des acquis. Il s'agit d'épreuves pratiques du type étude de cas, mise en situation ou réalisation d'un projet. À cette fin, en collaboration avec des experts matière, en l'occurrence des chargés de cours, le service a conçu à ce jours 550 outils et 275 auto test. La liste des épreuves est d'ailleurs affichée sur le site web de la FEP.

Dans une proportion de 96 %, ce sont des femmes, dont 17 % d'immigration récente, qui demandent de se faire reconnaître des acquis. L'âge moyen de ces personnes était initialement de 45 ans, mais il tend à diminuer vers 30 ans.

La pratique de RAC à la FEP est très rigoureuse, ce qui est indispensable à la crédibilité de nos diplômes. Une expérience professionnelle substantielle est donc requise, car les savoirs expérientiels doivent équivaloir à ce qui est enseigné dans les cours.

Rappelons aussi que le recours à la reconnaissance n'est pas gratuit. Le coût d'ouverture d'un dossier est de 94 \$, une somme à laquelle il faut ajouter les frais d'évaluation de 77,60 \$ par crédit.



Un colloque sur la santé intégrative

Pour la première fois dans son histoire, l'AGEEFEP, en étroite collaboration avec la FEP, a organisé un colloque scientifique sur la santé intégrative. L'événement, qui s'est tenu le 10 mai dernier, a été un grand succès avec la participation de plus de 300 personnes, essentiellement des professionnels de la santé ainsi que des étudiantes et étudiants de la Faculté inscrits dans les divers programmes de santé.

Le concept de santé intégrative est relativement simple. Sans nier l'importance de la médecine, la santé intégrative prône l'interdisciplinarité et le pluralisme thérapeutique, en plaçant le patient au centre de la démarche de guérison. Les outils disponibles sont fort nombreux, en priorisant un régime alimentaire antiinflammatoire, où les légumes jouent un rôle crucial alors que sont bannis, entre autres, le gluten, le sucre, les produits laitiers, la cuisson des viandes à haute température et tous les aliments industriels. L'exercice physique est également primordial.

La santé intégrative fait aussi appel à une panoplie de pratiques, dont la médecine chinoise traditionnelle, la médecine ayurvédique indienne, toutes deux vieilles de plusieurs milliers d'années, la chiropractie, l'ostéopathie, la massothérapie, le yoga, la réflexologie, le tai chi, la méditation, l'aromathérapie et combien d'autres encore.

Le colloque a eu des retombées concrètes, car la FEP entend créer quelques cours sur la santé intégrative. Un deuxième colloque est également prévu en prélude à un congrès international qui aura lieu sur ce même thème à Montréal le printemps prochain. L'AGEEFEP sera à nouveau engagée dans l'organisation de cet événement.

La collation des grades

Une salle remplie de parents et d'amis pour une cérémonie émouvante et joyeuse : la collation des grades 2017 de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'a pas dérogé à la tradition. Au total, la FEP a décerné cette année 483 baccalauréats, incluant les 78 premiers récipiendaires du premier BACCAP qu'a créé la FEP, le Baccalauréat en fondements et pratiques en sciences sociales et en santé.

Avant la remise des diplômes, le doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette, au nom du Conseil de la FEP, a remis la médaille de la Faculté de l'éducation permanente à M. Robert Martin, le président fondateur de l'AGEEFEP, qu'il a dirigée pendant 30 ans.

Cette médaille « reconnaît et souligne l'exceptionnelle contribution d'une personnalité au développement de l'éducation des adultes ». M. Blanchette a rappelé à ce propos que l'Université de Montréal est le seul établissement universitaire au Canada et probablement dans le monde où les étudiants de l'éducation permanente sont présents dans toutes les instances et comités de l'UdeM au même titre que les étudiants réguliers de premier cycle. C'est là un grand succès de l'AGEEFEP, qui a contribué ainsi à faire monter de plusieurs crans l'éducation permanente et la formation continue dans les priorités de l'Université.

Le doyen de la Faculté a par ailleurs relevé que l'action de M. Martin, ex-président de l'AGEEFEP, ne s'est pas limitée à l'Université de Montréal puisque l'Association a été à l'origine de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF). L'originalité de ce dernier réside dans le regroupement des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire



professionnel, du cégep et de l'Université. Le droit à l'éducation pour les adultes dans des conditions qui respectent leur réalité et leurs contraintes est au cœur de ces organismes et de l'action de l'AGEEFEP et de M. Martin.

C'est avec beaucoup de modestie et de reconnaissance que le récipiendaire a reçu cet honneur en soulignant que ce fut pour lui un bonheur de diriger l'AGEEFEP et que tout cela n'aurait pas été possible sans la contribution financière des membres de l'Association.

L'accueil des nouveaux étudiants

Comme elle le fait depuis plusieurs années, l'AGEEFEP participe aux séances d'accueil des nouveaux étudiants qu'animent les responsables de programme. Le principal avantage de notre participation tient au fait que nos nouveaux membres sont informés dès le départ qu'ils font partie d'une association étudiante et que celle-ci peut leur rendre divers services et leur venir en aide au besoin.

Au début de chaque trimestre, l'Association tient aussi des stands d'accueil dans les principaux pavillons où nos membres suivent leurs cours. Les préposés de ces stands peuvent répondre à de nombreuses questions et guider les étudiants vers leur salle de cours. Les stands contribuent aussi à la visibilité de l'Association.

Négociations au CEPSUM

Dans le cadre des prochaines négociations sur la cotisation étudiante au CEPSUM, la FAECUM et l'AGEEFEP ont mandaté la firme SOM pour effectuer un sondage auprès des étudiantes et des étudiants pour mieux connaître leurs habitudes de fréquentation et leur satisfaction à l'égard des 10 des services et des installations du CEPSUM. Les deux associations étudiantes estiment que l'information recueillie lors de ce sondage est indispensable avant d'entreprendre les négociations sur le financement du CEPSUM.

Les résultats du sondage, qui sont compilés pour chacune des facultés, indiquent qu'une forte proportion des répondants préfèrent fréquenter un site d'entraînement situé plus près de leur lieu de résidence. Sur une note de 10, le taux de satisfaction à l'égard des divers équipements du CEPSUM est moyen, car il varie de 6,7 à 8,1.

La question du tarif différentiel que doivent payer les étudiants à temps partiel pour accéder au CEPSUM intéresse particulièrement l'AGEEFEP. La FAECUM, qui compte elle-même quelque 20 % d'étudiants à temps partiel, est d'accord avec l'AGEEFEP pour revoir cette tarification.

M. Sylvain rappelle aussi que la cotisation étudiante au Service des sports a été haussée pour une période transitoire de deux ans, le temps de mener des négociations en profondeur. S'il y a entente au terme des négociations, le CEPSUM conservera la hausse de la cotisation; faute d'entente, on reviendrait à l'ancienne cotisation.

26 étudiants de la FEP participent au sport d'excellence Les Carabins.

En lien avec le CEPSUM, mais à un tout autre égard, notons que 26 étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente sont des étudiants-athlètes membres des différentes équipes des Carabins et il ont remporté de nombreuses médailles dans diverses compétitions universitaires.



Des États généraux de l'enseignement supérieur

À l'initiative de la Table des partenaires universitaires, dont la FAEUQEP est membre, plus de 400 personnes se sont réunies à l'Université Laval, les 18, 19 et 20 mai derniers, dans le cadre des États généraux sur l'enseignement supérieur.

Le financement de l'enseignement supérieur, qui pénalise particulièrement les universités en région, les missions des établissements, l'accessibilité aux études supérieures, l'enseignement à distance, la liberté académique, l'éducation populaire et l'éducation tout au long de la vie, les effets néfastes du néo-libéralisme sur l'orientation des universités ainsi que l'emprise des valeurs utilitaristes qui relèguent au second plan les sciences sociales, les sciences humaines et les arts ont suscité des débats animés.

Sous-financement public, adoption de modes de gouvernance inspirés du secteur privé au détriment de la collégialité, forte présence d'enseignants précaires et mal payés, en l'occurrence les chargés de cours, pauvreté persistante des étudiants : sur toutes ces questions et sur bien d'autres, les partenaires des communautés universitaires et cégepiennes ont tenté, non sans succès, de gommer leurs divergences en vue de faire front commun et de concevoir un programme d'action en prévision des prochaines élections québécoises, qui auront lieu dans un peu plus de un an. À cette fin, deux rencontres régionales auront lieu dans les prochains mois, en préparation du 2^e volet des États généraux, prévu pour mai 2018.

Ces deux rencontres se pencheront sans doute aussi sur la formule de financement, car la ministre Hélène David a fait part de son intention de la modifier. Pour l'éducation des adultes, il s'agit d'un enjeu crucial puisque le maintien d'un financement de base constitue une condition sine qua non de la pérennité des programmes d'éducation permanente.

La Fédération suivra aussi de près la création du Conseil des universités du Québec, car elle revendique d'y détenir un siège comme représentante des étudiants adultes.

En ce qui concerne le financement, les données sont connues : il manque au bas mot 425 \$ millions dans le budget des universités et une centaine de millions dans celui des cégeps. La nécessité de réinvestir dans l'enseignement supérieur constitue un consensus fort parmi les participants.

Consensus il y a aussi sur la précarité financière de trop nombreux étudiants, qui cumulent une dette moyenne de 10 000 \$ à l'obtention de leur baccalauréat sans nécessairement obtenir un emploi suffisamment rémunérateur pour faire face à cette dette dans un délai raisonnable. C'est sans parler de la croissance importante des étudiants-parents dans la population étudiante, de la précarité sociale, de l'isolement et des problèmes de santé qui affectent les étudiants. Les problèmes de santé seraient d'ailleurs responsables de 11 % des abandons des études à l'université. La solution selon le Sommet ? Rémunérer les stages, augmenter le salaire minimum à 15 \$, abolir la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière et, plus fondamentalement, instaurer la gratuité des études à l'université, tel que le préconisait le Rapport Parent.

La condition des chargés de cours, très nombreux à ces États généraux, a également constitué une préoccupation majeure. Précaires, les chargés de cours qui se consacrent exclusivement à l'enseignement doivent vivre avec un revenu annuel de l'ordre de 30 000 \$ alors que le salaire moyen d'un professeur d'université se chiffre à 95 000 \$. Tant à l'université qu'au cégep,



les chargés de cours sont souvent écartés des instances décisionnelles et leurs activités de recherche sont mal reconnues. Il est par ailleurs connu que les relations entre les chargés de cours et les professeurs sont souvent conflictuelles. Le président du syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, M. Jean Portugais, en a étonné plusieurs en reconnaissant le bienfondé des doléances des chargés de cours et en suggérant que les deux groupes tiennent un colloque pour atténuer, sinon pour résoudre leurs différends.

La question de la formation générale a aussi été très présente dans les délibérations. Bien sûr, les collèges et les universités exercent un rôle majeur dans la formation professionnelle et ce rôle essentiel est là pour durer, mais c'est une erreur de croire qu'il s'agit là du premier but de l'éducation. Celle-ci doit avoir pour première préoccupation de former des personnes, des citoyens conscients des problèmes du monde actuel, dotés de capacités d'analyse, d'esprit critique et de valeurs éthiques. Or, on observe un recul de la formation générale et des sciences sociales et humaines en général au profit des sciences et technologies.

C'est la même prépondérance néolibérale qui entraîne le recul de la collégialité dans la gestion des établissements, les conseils d'administration étant dorénavant composés d'une majorité de membres externes, généralement issus du monde de la finance et de la grande entreprise, qui influencent le développement des établissements en faveur de leurs convictions et de leurs intérêts.

Il n'existe pas de solution facile à ces problèmes. C'est une chose de dégager des consensus parmi les personnes qui vivent au quotidien dans les cégeps et les universités, c'en est une autre, autrement plus ambitieuse, d'en faire un consensus social et l'enjeu d'une élection. Comme l'a noté au début de la plénière la journaliste Francine Pelletier, l'animatrice de l'événement, « *nous sommes tous orphelins de 2012* », une façon de rappeler que le « *printemps érable* » a révélé un malaise diffus mais profond au regard de l'évolution de la société québécoise, et que ce malaise est susceptible d'engendrer un mouvement de contestation pour peu que les circonstances favorables soient réunies. Le monde universitaire et collégial parviendra-t-il à créer ces circonstances favorables ?



Affaires financières



Une année difficile pour La Brunante

C'est une année d'opération écourtée qu'a connue notre café La Brunante. À la suite d'une fuite d'eau sous le plancher de la cuisine et du bar, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, craignant le développement de moisissure, a recommandé de régler le problème sans tarder, ce qui a nécessité d'importants travaux. En conséquence, La Brunante a été fermée du 18 novembre au 16 février. Les conséquences ont été importantes puisque cet événement a entraîné des pertes de marchandises et d'opération de 13 263 \$; quant aux travaux, la Direction des immeubles de l'Université a facturé 45 000 \$. Le coût total se chiffre donc à 58 263 \$.

Notre assureur a proposé de payer une somme de 24 000 \$, mais au moment d'écrire ces lignes, les négociations sur le règlement proposé n'étaient pas terminées. Pour tout éventuel solde, l'Association sollicitera une subvention au Fonds d'amélioration de la vie étudiante FAECUM-AGEEFEP-UdeM.

À court et à moyen terme, plusieurs mesures sont par ailleurs prévues pour relancer la Brunante: la création d'une section VIP pour les groupes qui souhaitent y tenir une activité, la réfection prochaine de l'entrée pour rendre La Brunante plus visible et plus attrayante, des rencontres avec les associations étudiantes du campus auxquelles participera le représentant Molson en compagnie du gérant ainsi que des campagnes publicitaires.

Au printemps, un sondage a été effectué auprès des clients de La Brunante. À presque tous les points de vue – qualité de la nourriture, propreté des lieux, courtoisie du service, atmosphère, etc. –, le taux de satisfaction est très élevé, soit de 85 à 90 %. Seul le rapport qualité-prix obtient un plus faible taux de satisfaction, soit 67 %. Le gérant de La Brunante, dont le bureau est maintenant sur place, a le mandat d'améliorer ce dernier aspect.



Des revenus moindres pour l'AGEEFEP

Malgré une baisse du nombre d'étudiants, qui se reflète dans les revenus de cotisation, l'AGEEFEP termine l'exercice avec un surplus. Certaines compressions dans les dépenses et le non remplacement temporaire d'un employé permanent y ont contribué.

Propositions :

Il est proposé :

1. De recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2016-2017 de Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés
2. De retenir Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019.
3. D'adopter les prévisions budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 de l'AGEEFEP.
4. D'adopter les prévisions budgétaires 2017-2018 et 2018-2019 du café La Brunante

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2017

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5-6
Évolution des actifs nets	7
Résultats	8-10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12-17
ANNEXES	
Annexe A - Ventes du Café-bar	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2017 et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ D'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Gosselin & Associés inc.*¹

GOSELIN & ASSOCIÉS INC.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 23 octobre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2017**

	2017					2016
	Non affectés		Affectés			Total
	Investis en immobilisations corporelles	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT	13 279	292 480	40 558	77 322	(98 627)	814 518
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 205) *	(4 747)	4 567	11 730	(17 975)	(50 862)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	74 454	-	-	-	(71 483)	-
Disposition d'immobilisations corporelles	(787)	-	-	-	787	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	(29 621)	-	-	-	26 650	-
SOLDE À LA FIN	52 120	287 733	45 125	89 052	(160 648)	763 656

* Est composé de:

Amortissement des immobilisations	(16 995)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	11 790
	<u>(5 205)</u>

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

BILAN

AU 31 JUILLET 2017

	2017					2016
	Fonds de défense juridique de l'AGEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		ACTIF				
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	68 280	45 125	12 210	168 843	23 244	415 746
Placements temporaires (note 3)	208 081	-	-	427 761	-	175 523
Débiteurs (note 4)	121 976	-	141 360	266 660	5 851	229 134
À recevoir - Café La Brunante enr.	106 832	-	-	136 200	-	-
Stocks	-	-	-	-	1 472	1 633
Frais payés d'avance	19 569	-	-	19 569	898	7 762
	524 738	45 125	153 570	1 019 033	31 465	829 798
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	6 231	-	-	6 231	98 887	48 446
Prêt au café La Brunante enr. (note 8)	53 036	-	-	53 036	-	-
	59 267	-	-	59 267	98 887	48 446
	584 005	45 125	153 570	1 078 300	130 352	878 244

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2017

	2017					2016
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations	518 868	-	-	536 762	-	572 547
Subventions	14 500	21 668	-	36 168	-	24 968 *
Bénéfice brut du Café-bar - annexe	-	-	-	-	46 899	70 797
Souscriptions aux produits d'assurance	-	-	867 379	867 379	-	826 860
Colloque santé intégrative	44 358	-	-	44 358	-	-
Publicité	8 030	-	-	8 030	-	8 810
Frais d'étude de dossier et d'administration	10 000	-	-	10 000	-	10 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 642	-	-	1 642	10 148	11 316
Autres	39 353	-	-	39 353	14 095	17 460 *
Intérêts	967	-	-	2 240	-	1 267
	637 718	21 668	867 379	1 545 932	71 142	1 544 025

* Les postes "Subventions" et "Autres" tiennent comptes respectivement de transferts interfonds de 13 000 \$ et 31 000 \$.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2017

	2017					2016
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de gestion	491 267	-	-	491 267	52 822	654 560
Paiement des primes d'assurances	-	-	15 000	15 000	16 000	- *
Intérêts et frais bancaires	-	-	840 240	840 240	-	796 499
Frais financiers	551	69	73	772	464	2 002
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	838	945
Location d'équipements	924	-	-	924	1 154	1 093
Loyer	-	-	-	-	950	5 921
Poste et télécommunications	5 330	-	336	5 666	1 350	1 350
Projets spéciaux	22 812	-	-	22 812	1 835	10 039
Publicité	-	-	-	-	-	40 147
Revues et agendas	48 179	-	-	48 179	768	293
Services professionnels	4 200	-	-	28 039	-	44 776
Amortissement des immobilisations corporelles	3 099	-	-	3 099	2 400	10 774
Projets- Comité des initiatives étudiantes	-	17 032	-	17 032	-	19 833
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	6 655
					387	-
	576 362	23 914	17 101	1 473 030	92 865	1 594 887
	61 356	(4 747)	4 567	72 902	(21 723)	(50 862)

**EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES
PRODUITS SUR LES CHARGES**

* Les postes "Frais de gestion" et "Projets- Comité des initiatives étudiantes" tiennent en compte respectivement des transferts de fonds de 31 000 \$ et 13 000 \$.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	51 179	(50 862)
Éléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 995	19 833
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(11 790)	(11 316)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	387	-
	<u>56 771</u>	<u>(42 345)</u>
Débiteurs	(43 377)	157 902
Stocks	161	225
Frais payés d'avance	(12 705)	(2 379)
Créditeurs	70 662	47 138
Revenus reportés	1 495	-
	<u>16 236</u>	<u>202 886</u>
RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u>73 007</u>	<u>160 541</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(252 233)	(1 266)
Disposition d'immobilisations corporelles	400	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(74 454)	(11 075)
SORTIES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(326 287)</u>	<u>(12 341)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
AUGMENTATION DES APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>29 621</u>	<u>10 790</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(223 659)	158 990
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>415 746</u>	<u>256 756</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>192 087</u></u>	<u><u>415 746</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2017

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- Regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association ;
- Défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel ;
- Procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement ;
- Permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu ;
- Promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international ;
- Imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2017

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Les souscriptions aux produits d'assurances sont constatées lorsqu'elles sont facturées par l'A.S.E.Q.

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les ventes du Café La Brunante enr. sont constatées au moment de la vente des repas.

Les revenus du colloque santé intégrative sont constatés lorsque l'événement a eu lieu.

Comptabilité par fonds

Le fonds général rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

Le fonds d' Alliance pour la santé étudiante du Québec a été constitué à la suite d'un référendum. L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (A.S.E.Q.) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le Fonds de Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir interfonds ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2017

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les durées et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives du Café-bar	Linéaire	10 ans
Équipement média du Café-bar	Linéaire	5 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

Instruments Financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le soldé de l'encaisse.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2017

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds général		
Compte Avantage entreprise Desjardins	208 081	57 116
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Compte Avantage entreprise Desjardins	<u>219 680</u>	<u>118 407</u>
	<u><u>427 761</u></u>	<u><u>175 523</u></u>

4- DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations	100 109	102 524
MQAF	2 747	357
FAEUQEP	4 426	288
Autres	12 146	4 228
Taxes à la consommation	<u>2 548</u>	<u>-</u>
	<u>121 976</u>	<u>107 397</u>
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Cotisations	<u>3 324</u>	<u>3 479</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Souscriptions	125 657	71 972
Autres	<u>15 703</u>	<u>46 286</u>
	<u>141 360</u>	<u>118 258</u>
Café La Brunante enr.		
Taxes à la consommation	2 689	-
Autres	<u>3 162</u>	<u>-</u>
	<u>5 851</u>	<u>-</u>
	<u><u>272 511</u></u>	<u><u>229 134</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2017

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	35 086	29 171	5 915	4 976
Mobilier et équipement du Café-bar	180 412	146 350	34 062	30 705
Équipement informatique	4 448	4 132	316	1 387
Améliorations locatives du Café-bar	78 866	14 569	64 297	10 349
Équipement média du Café-bar	2 523	1 995	528	1 032
	<u>301 335</u>	<u>196 217</u>	<u>105 118</u>	<u>48 446</u>

6- CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	70 164	25 635
Honoraires	4 658	5 100
	<u>74 822</u>	<u>30 735</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	477	835
Honoraires	2 400	2 400
	<u>2 877</u>	<u>3 235</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Fournisseurs et frais courus	64 518	41 221
Fonds de défense juridique		
Fournisseurs et frais courus	7 867	4 230
	<u>150 084</u>	<u>79 421</u>

7-CARTES DE CRÉDIT

Au 31 juillet 2017, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 11,45 % (11,2% en 2016). Au 31 juillet 2017, un montant de 3 217 \$ est utilisé et comptabilisé dans les fournisseurs et frais courus.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2017

8- PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL	2017	2016
	\$	\$
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	53 036	53 036
Remboursement	-	-
Solde à la fin de l'exercice	53 036	53 036

9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives qui sont amorties au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Fonds général	Café	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 517	31 650	35 167	35 693
Encaissement de l'exercice	2 971	26 650	29 621	10 790
Amortissement	(1 642)	(10 148)	(11 790)	(11 316)
Solde à la fin de l'exercice	4 846	48 152	52 998	35 167

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 juillet 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Association est exposée à un risque de crédit sur les cotisations à recevoir. Le risque relié aux cotisations à recevoir pour l'A.S.E.Q. est élevé en raison de la difficulté à déterminer le montant à recevoir et de l'incertitude liée à son encaissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur. L'Association est exposée à ce type de risque sur ses placements temporaires.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2017

ANNEXE A- VENTES DU CAFÉ-BAR	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
VENTES	<u>82 954</u>	<u>127 587</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	1 633	1 858
Achats	<u>43 370</u>	<u>62 938</u>
	45 003	64 796
Stocks à la fin	<u>(1 472)</u>	<u>(1 633)</u>
	43 531	63 163
Ristourne sur achat	<u>(7 476)</u>	<u>(6 373)</u>
	<u>36 055</u>	<u>56 790</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u><u>46 899</u></u>	<u><u>70 797</u></u>



État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 de l'AGEEFEP





État des résultat 2016-2017 et prévisions budgétaires 2017-2019

REVENUS		Réel 15/16	Prévision 16/17	Réel 16/17	Prévision 17/18	Prévision 18/19
Cotisations	Annexe 1	553 465 \$	575 969 \$	518 868 \$	518 549 \$	518 549 \$
Publicité	Annexe 2	8 810	8 000	8 030	8 110	8 110
Subventions	Annexe 3	18 342	14 173	16 143	42 267	17 267
Autres revenus	Annexe 4	6 802	1 000	9 321	2 000	2 000
Revenus pour salaires	Annexe 5	37 000	37 000	41 000	27 000	27 000
Colloque Santé Intégrative	Annexe 13	-	39 508	44 359	34 936	-
TOTAL DES REVENUS		624 419 \$	675 650 \$	637 721 \$	632 862 \$	572 926 \$
DÉPENSES						
Salaires et das	Annexe 5	436 266	386 355	352 067	473 571	417 400
Contractuels	Annexe 6	4 629	7 250	10 217	17 369	8 200
Contractuels V.P.		4 088	4 000	3 830	4 000	4 000
Contractuels représentativités		7 546	8 000	6 585	7 500	7 500
Agenda l' Indispensable	Annexe 7	44 776	45 375	48 179	47 500	50 050
Congrès / Assemblée générale	Annexe 8	30 106	3 770	4 316	28 600	4 850
C.A. ET C.E.		12 963	12 500	14 022	14 000	14 000
Frais de déplacements		16 383	15 000	12 776	15 000	15 000
Frais de représentation	Annexe 9	8 974	10 500	9 691	13 250	13 250
Frais de bur., Fourn. et pap.		21 483	16 000	15 800	16 000	16 000
Location d'équipement		4 411	5 600	924	1 000	1 000
Communication		6 792	8 000	5 336	6 000	6 000
Messageries, postes		1 098	1 000	(6)	1 000	1 000
Assurances		2 937	3 800	3 017	3 500	3 500
Int. & frais bancaires		1 083	1 000	551	800	800
Mauvaises créances		-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		5 100	6 000	4 200	4 000	4 000
Amort. mobilier et équip		1 714	1 800	2 031	2 035	2 035
Amort. équip. informatique		2 021	1 485	1 068	500	500
Kiosques accueil / Séance d'accueil		5 015	5 000	4 833	5 000	5 000
Collation des grades	Annexe 10	2 491	4 850	2 189	2 500	2 500
Activités associatives	Annexe 11	32 641	20 550	15 791	42 450	16 800
Affiliations	Annexe 12	29 329	31 344	27 524	28 024	28 024
Colloque Santé Intégrative	Annexe 13	-	40 008	31 423	34 300	-
TOTAL DES DÉPENSES		681 845 \$	639 187 \$	576 362 \$	767 898 \$	621 409 \$
REVENUS / DÉPENSES		(57 427) \$	36 463 \$	61 360 \$	(135 036) \$	(48 483) \$
Surplus accumulé				259 596 \$	124 559 \$	76 076 \$

17^e Congrès de l'AGEEFEP

Affaires financières

ÉTAT DES REVENUS

COTISATIONS annexe 1	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17	Prévision 17/18	Prévision 18/19
AUTOMNE	216 746 \$	217 413 \$	204 479 \$	204 479 \$	204 479 \$
HIVER	208 713	221 328	197 258	197 258	197 258
ÉTÉ	128 006	137 228	116 812	116 812	116 812
ANTÉRIEURES	-	-	319	-	-
Total	553 465 \$	575 969 \$	518 868 \$	518 549 \$	518 549 \$
PUBLICITÉS annexe 2					
Agenda l'Indispensable	8 810	8 000	8 030	8 110	8 110
Sous-total	8 810 \$	8 000 \$	8 030 \$	8 110 \$	8 110 \$
SUBVENTIONS annexe 3					
P.I.E. (Agenda l'Indispensable)	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
Fave	3 473	1 173	1 643	1 767	1 767
Subv. Fave / Histoire de l'AGEEFEP	870	-	-	25 000	-
Subv. Dictée É.Ollivier	1 000	-	500	500	500
Subv. Cycle des conférences	-	-	1 000	2 000	2 000
Sous-total	18 342 \$	14 173 \$	16 143 \$	42 267 \$	17 267 \$
AUTRES annexe 4					
Collation des grades (Graduor)	-	130	-	-	-
Autres	6 426	450	2 853	1 000	1 000
Gestion et coordination collque CSI	-	-	3 702	-	-
Intérêts sur placement et autres	375	420	967	1 000	1 000
La Personnelle-Signets	-	-	1 800	-	-
Sous-total	6 802 \$	1 000 \$	9 321 \$	2 000 \$	2 000 \$
TOTAL REVENUS	587 419 \$	599 142 \$	552 362 \$	570 926 \$	545 926 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

MASSE SALARIALE annexe 5	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17	Prévision 17/18	Prévision 18/19
REVENUS					
Frais gestion assurance	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
FAEUQEP-Secrétariat	10 000	10 000	10 000	12 000	12 000
La Brunante	12 000	12 000	16 000	-	-
TOTAL	37 000 \$	37 000 \$	41 000 \$	27 000 \$	27 000 \$
DÉPENSES					
Personnels politiques et de direction	108 721 \$	111 603 \$	85 766 \$	114 253 \$	124 440 \$
Réserve indemnité de départ à la retraite				5 307	4 972
Total	163 428 \$	111 603 \$	85 766 \$	119 560 \$	129 412 \$
Personnels administratifs	208 337	212 503	215 832	220 149	224 552
Réserve indemnité de départ à la retraite				69 427	3 795
Total	208 337 \$	212 503 \$	215 832 \$	289 576 \$	228 347 \$
Sous-total	371 765 \$	324 106 \$	301 598 \$	409 136 \$	357 759 \$
Assurances collectives	16 432	17 500	13 391	13 400	14 000
Fond de pension (part de l'employeur)	4 421	4 856	4 388	5 029	5 288
Avant. sociaux	43 649	38 893	32 690	45 005	39 353
Sous-total	64 501 \$	61 249 \$	50 469 \$	63 434 \$	58 642 \$
Formation	-	1 000	-	1 000	1 000
Sous-total	-\$	1 000 \$	-\$	1 000 \$	1 000 \$
TOTAL	436 266 \$	386 355 \$	352 067 \$	473 571 \$	417 400 \$
DÉPENSES / REVENUS	399 266 \$	349 355 \$	311 067 \$	446 571 \$	390 400 \$
CONTRACTUELS annexe 6	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17	Prévision 17/18	Prévision 18/19
Informatisation	1 476	2 250	1 939	2 000	2 000
Secrétariat	173	2 000	-	-	-
Logistique et communications	-	-	-	9 169	-
Entretien	529	-	-	200	200
Activités étudiantes	2 451	3 000	8 278	6 000	6 000
TOTAL	4 629 \$	7 250 \$	10 217 \$	17 369 \$	8 200 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

AGENDA L'INDISPENSABLE annexe 7	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17		Prévision 17/18	Prévision 18/19
REVENUS						
Publicité	8 810 \$	8 000	8 030 \$		8 110	8 110
Subventions	13 000	13 000	14 800		13 000	13 000
TOTAL	21 810 \$	21 000 \$	22 830 \$		21 110 \$	21 110 \$
DÉPENSES						
Messageries postes	26 902	26 300	29 534		30 000	32 000
Impression séparation/Encart	15 434	16 500	15 499		14 475	15 000
Préparation postale	2 115	2 200	2 621		2 500	2 500
Photo-montage-page couverture	325	375	525		525	550
TOTAL	44 776 \$	45 375 \$	48 179 \$		47 500 \$	50 050 \$
Surplus (déficit)	(22 966) \$	(24 375) \$	(25 349) \$		(26 390) \$	(28 940) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

CONGRÈS BIENNAL ET AGA annexe 8	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17		Prévision 17/18	Prévision 18/19
DÉPENSES						
Contractuels tournée	6 116	-	-		6 000	-
Frais déplacements	740	200	205		800	200
Frais représentation	2 307	250	499		2 500	500
Repas délég.	7 247	1 300	1 249		8 000	1 500
Héberg. hors-camp.	895	400	595		1 000	800
Accueil	1 051	-	-		1 000	-
Prix reconnaissances	628	-	-		700	-
Sous-total	21 812 \$	2 150 \$	2 548 \$		20 000 \$	3 000 \$
Contractuels, secrétariat	2 916	600	626		3 000	600
Fourn. papet. frais bureau	-	45	-		200	50
Matériel / Loc. équipement	703	75	539		800	500
Honoraire professionnel	-	300	-		-	-
Imprimerie	2 474	-	140		2 500	200
Messageries, postes	1 375	400	313		1 500	300
Garderie	826	200	150		600	200
Sous-total	8 294 \$	1 620 \$	1 768 \$		8 600 \$	1 850 \$
TOTAL	30 106 \$	3 770 \$	4 316 \$		28 600 \$	4 850 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

REPRÉSENTATIONS annexe 9		Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17	Prévision 17/18	Prévision 18/19
EXTERNNES						
Inscriptions colloques		1 491	800	1 887	2 000	2 000
ACDEAULF		454	300	140	200	200
ACFAS, ICEA		297	700	327	500	500
Gouvernement		14	250	554	500	500
FAEUGEP		124	150	548	300	300
Rencontres et comités	#A	2 081	2 700	1 761	3 000	3 000
Hébergement		1 773	2 000	2 721	3 000	3 000
Sous total		6 235 \$	6 900 \$	7 939 \$	9 500 \$	9 500 \$
INTERNES						
U. de M.	#B	677	1 300	518	1 300	1 300
FEP	#C	729	700	179	400	400
Conseils de programme		-	100	-	200	200
FAECUM		230	200	145	450	450
Activités sociales		615	400	389	500	500
Rencontres et comités	#D	489	900	441	900	900
Sous total		2 739 \$	3 600 \$	1 672 \$	3 750 \$	3 750 \$
TOTAL		8 974 \$	10 500 \$	9 611 \$	13 250 \$	13 250 \$

#A ACDEAULF, IQCE, ACFAS, ICEA, SYNDICATS NATIONAUX, ASSO., ORGANISME NAT. AUTRES

#B A.U., COMET, SCPC, COALITION, COMITÉS UNIVERSITAIRES

#C NÉGO BACCAP ET RECON. ACQUIS, CONFEP, COMITÉS FACULTAIRES

#D NÉGO RÉFORME SAE, CODISAE, CISM, SERVICES ALIMENTAIRES, COMITÉS SAE

AFFILIATIONS annexe 12		Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17	Prévision 17/18	Prévision 18/19
ACDEAULF		552	552	552	552	552
FAEUGEP	1.50\$/étud.	28 627	29 792	26 822	26 822	26 822
ICEA		150	150	150	150	150
AUTRES (ICAE - AQIFGA)		-	850	-	500	500
TOTAL		29 329 \$	31 344 \$	27 524 \$	28 024 \$	28 024 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

COLLATION DES GRADES annexe 10	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17		Prévision 17/18	Prévision 18/19
REVENUS						
Graduor	-	130	-		-	-
TOTAL	- \$	130 \$	- \$		- \$	- \$
DÉPENSES						
Contractuels	450	450	300		300	300
Fournitures (Mosaïque)/ matériel	775	800	746		800	800
Photos avec recteur (cadeau aux bacheliers)	1 239	1 200	995		1 200	1 200
Représentation	28	150	111		150	150
Messagerie	-	-	37		50	50
Location équip.(Fleurs) (tables-chaises)	-	750	-		-	-
Décoration (ballons)	-	1 500	-		-	-
TOTAL	2 491 \$	4 850 \$	2 189 \$		2 500 \$	2 500 \$
Surplus (Déficit)	(2 491) \$	(4 720) \$	(2 189) \$		(2 500) \$	(2 500) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES annexe 11	Réel 15-16	Prévision 16-17	Réel 16/17		Prévision 17/18	Prévision 18/19
REVENUS						
Revenus de subventions						
Subvention FAVE *Histoire AGEEFEP	-	-	-		25 000	-
Subv. Dictée É. Olivier	-	-	-		500	500
Subv. Cycle des conférences	-	-	-		2 000	2 000
Autres	-	-	-		-	-
TOTAL	- \$	- \$	- \$		27 500 \$	2 500 \$
Dépenses de subvention						
ICEA	250	250	-		250	250
Panier Noël U. de M.	1 000	1 000	1 000		1 200	1 200
Bourse étudiant FEP QL	500	500	500		500	500
MQAF	2 000	2 000	-		-	-
Interculturalisme	500	500	500		500	500
Activités étudiantes						
Activité de la rentrée	384	1 000	184		500	500
Activité étude -famille	2 226	2 500	345		500	500
Dictée Émile Olivier	2 708	2 500	2 043		2 000	2 500
Cycles de conférence ageefep (4)	139	3 000	2 868		3 000	3 000
Soutien aux activités	4 388	3 000	2 465		2 000	1 500
Jonction-Fep-Brunante	112	300	95		300	150
* Histoire de l'AGEEFEP	-	-	1 694		25 000	-
Provisions pour campagnes ponctuelles	1 204	2 500	691		2 000	2 000
Gestion brunante	173	500	748		500	500
Aide dével. asso. étud.- MQAF	354	1 000	39		2 000	2 000
Entretien équip. bur	849	-	159		200	200
Affiches et dépliants	-	-	2 460		2 000	1 500
Sondage / pétition	200	-	-		-	-
30e Anniversaire AGEEFEP	15 655	-	-		-	-
TOTAL	32 641 \$	20 550 \$	15 791 \$		42 450 \$	16 800 \$
Surplus (Déficit)	(32 641) \$	(20 550) \$	(15 791) \$		(14 950) \$	(14 300) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

COLLOQUE SANTÉ INTÉGRATIVE	Réel	Prévision	Réel		Prévision	Prévision
ANNEXE 13	15-16	16-17	16/17		17/18	18/19
REVENUS						
Commanditaire-Dr.Rogers Prize		5 000	4 500		-	-
Subvention FAVE		15 008	15 008		-	-
Subvention AGEEFEP		2 000	2 000		12 936	-
Subvention ASEQ		5 000	5 000		-	-
Inscriptions		12 500	17 851		-	-
Autres revenus		-	-		22 000	-
TOTAL	- \$	39 508 \$	44 359 \$		34 936 \$	- \$
DÉPENSES						
Repas, pause santé et cocktail		8 225	5 870		6 000	
Conférenciers: (Incluant- transport- héberg- cachet)		7 000	3 947		4 000	
Traduction simultanée		5 500	4 248		4 500	
Présentation Vidéo		3 000	1 739		2 000	
Infographie-logo-affiches,etc..) Fourn. Bureau		3 000	1 214		1 300	
Objets promotionnels		3 000	2 970		3 000	
Frais de coordination		2 500	2 500		2 500	
Enregistrement de l'évènement		2 000	-		-	
Publicité et Promotion		2 000	-		1 000	
Gestion des inscriptions eventbrite et Paypal		1 000	1 315		1 500	
Frais de Gestion		1 000	1 000		1 000	
Cadeaux de remerciements		600	470		500	
Prix pour le concours étudiant		500	500		500	
Technicien		300	300		300	
Location de mobilier		300	-		300	
Hébergement web		83	98		100	
Location de salles		-	3 739		3 800	
Représentation		-	297		500	
Matériel et main-d'oeuvre UdeM		-	918		1 000	
Accueil		-	300		500	
TOTAL		40 008 \$	31 423 \$		34 300 \$	- \$
PROFIT (PERTE)		(500) \$	12 936 \$		636 \$	- \$

État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 du Café La Brunante



État des résultats 2016-17 et prévisions budgétaires 2017-2019

REVENUS

	Réal 2015-16 161 jours	Réal 2016-17 108 jours	Prévisions 2017-2018	Prévisions 2018-2019
VENTE	127 586 \$	82 955 \$	140 000 \$	150 000 \$
INVENTAIRE DEBUT	1 857	1 633	1 470	1 500
PLUS ACHATS	62 945	43 367	66 000	68 000
INVENTAIRE FIN	1 633	1 469	1 500	1 500
COUT DES MSES	63 169 \$	43 531 \$	65 970 \$	68 000 \$
Ristourne sur Achats MOLSON	6 373	7 008	9 000	10 000
Ristourne ARQ	-	468	650	700
Remb. Assurance (Perte d'inventaire)	-	6 182	-	-
BÉNÉFICE BRUT	70 790 \$	53 082 \$	83 680 \$	92 700 \$
DÉPENSES				
Salaires	79 170	57 871	67 700	69 600
Frais fixes	12 934	12 514	14 280	14 530
Frais variables	9 816	8 197	7 780	7 780
TOTAL DÉPENSES :	101 920 \$	78 582 \$	89 760 \$	91 910 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(31 131) \$	(25 500) \$	(6 080) \$	790 \$

DÉPENSES OPÉRATION				
	Réel	Réel	Prévisions	Prévisions
	2015-16	2016-17	2017-2018	2018-2019
	17.5 périodes	11.5 périodes		
SALAIRE DES OPÉRATIONS	54 738 \$	33 727 \$	58 200 \$	59 700 \$
Contractuels et formation	2 139	836	1 000	1 000
D.A.S.	7 770	5 071	7 300	7 500
Assurance collective	2 067	1 918	2 200	2 300
Reer collectif	456	320	500	600
Frais de gestion et administration	12 000	16 000	-	-
SOUS-TOTAL SALAIRES	79 170 \$	57 871 \$	67 700 \$	69 600 \$
ASSURANCES	3 065	3 524	4 380	4 380
LICENCES PERMIS	1 093	1 154	1 100	1 100
LOYER	1 350	1 350	1 350	1 350
TÉLÉPHONE/CELL/SATELLITE	1 849	1 835	1 900	1 900
LOCATION ÉQUIPEMENT	285	490	300	300
INT. FRAIS BANQUE	722	464	900	1 050
FRAIS FINANCIERS/CARTES	945	838	1 100	1 200
HONR. PROF	2 400	2 400	2 400	2 400
LOCATION TERMINAUX	1 226	460	850	850
SOUS-TOTAL FR. FIXES	12 934 \$	12 514 \$	14 280 \$	14 530 \$
ENTRETIEN	1 630	1 200	2 000	2 000
RÉPARATIONS	968	-	1 000	1 000
RÉNOVATION	-	1 359	-	-
FOUR. FRAIS DE BUREAU	1 532	936	1 000	1 000
CONTRAT SERVICE POS	675	591	680	680
CONTRAT SERVICE GUICHET	300	300	300	300
TRAITEMENT PAYÉ DES JARDINS	485	403	500	500
FOURNITURES BAR	1 163	1 403	1 000	1 000
PUBLICITÉ	-	568	-	-
LIVRAISON	381	208	400	400
REPR. / DÉPL.	1 334	1 029	700	700
AUTRES (Subv. Panier Noël)	293	200	200	200
SOUS-TOTAL FR. VAR.	9 816 \$	8 197 \$	7 780 \$	7 780 \$
TOTAL DÉPENSES	101 920 \$	78 582 \$	89 760 \$	91 910 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(31 131) \$	(25 500) \$	(6 080) \$	790 \$

REVENUS AUTRES

	Réel 2015-16	Réel 2016-17	Prévisions 2017-2018	Prévisions 2018-2019
Pepsi	4 500	4 500	4 500	4 500
Fave AGEFEP-FEP-UdeM (amorti)	10 143	10 148	17 778	16 403
Location de salle	435	-	250	250
Publicité (NEWAD)	22	1 315	5 000	5 000
Guichet ATM	3 329	1 740	2 500	2 200
Autres REVENUS	256	357	-	-
TOTAL REVENUS AUTRES	18 684 \$	18 059 \$	30 028 \$	28 353 \$

DEPENSE AMORTISSEMENT

TOTAL AMEL. LOC. 10 ANS	2 802 \$	2 424 \$	7 887 \$	7 887 \$
TOTAL EQUIP. BAR	9 971 \$	10 785 \$	12 185 \$	9 692 \$
TOTAL MOBILIER BAR	1 516 \$	47 \$	- \$	- \$
TOTAL EQUIP. Média	1 809 \$	505 \$	401 \$	339 \$
TOTAL Mob. De bureau	- \$	134 \$	214 \$	214 \$
Perte sur cession d'immobilisations	-	387	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	16 097 \$	14 282 \$	20 687 \$	18 132 \$
Revenus autres moins amortissements	2 587 \$	3 778 \$	9 341 \$	10 221 \$
Bénéfice (perte) après amort.	(28 544) \$	(21 722) \$	3 261 \$	11 011 \$



Notes



